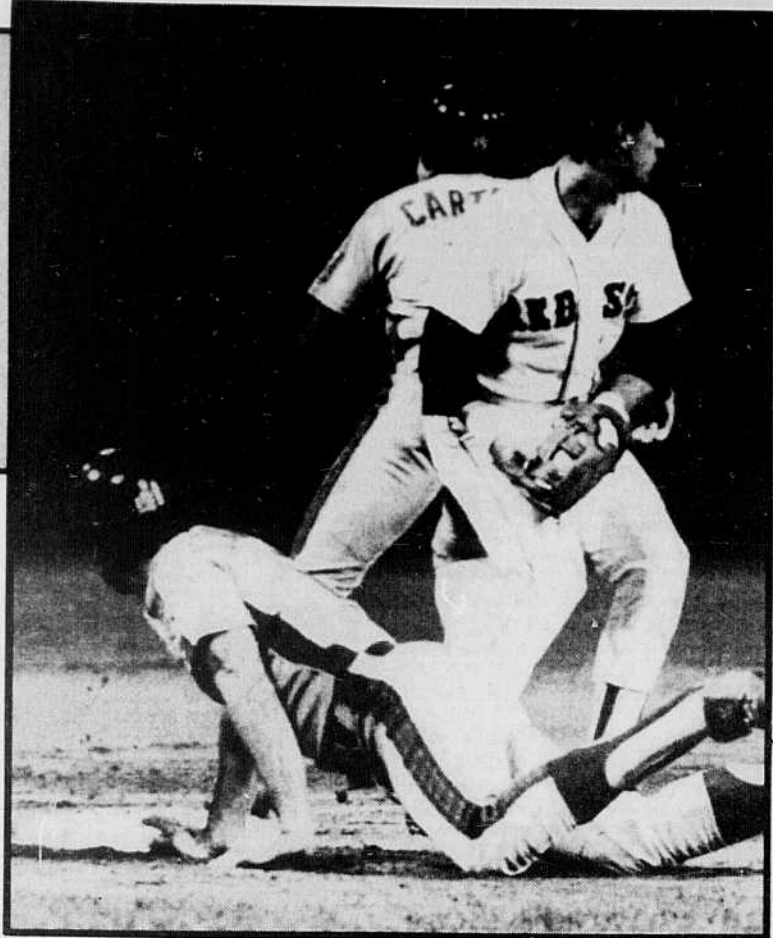




Première victoire des Mets, 7-1 Carter brouille les cartes des Red Sox

D1
Gary Carter a dû rebrousser chemin au deuxième but lorsque son coéquipier Keith Hernandez a décidé de revenir au 3e coussin, en première manche.

(Laserphoto AP)

Suspension avec solde du chef de police

Arthabaska

A 8

la tribune

77e ANNÉE
No 207

SHERBROOKE, MERCREDI 22 OCTOBRE 1986

Samedi-dimanche: 75 cents - semaine: 45 cents
Livraison à domicile: \$2.50 par semaine.

Selon le rapport du Vérificateur général Kenneth Dye

Construction du pénitencier à Port-Cartier pas nécessaire

□ S'il avait été bâti à Drummondville, plusieurs millions auraient été épargnés

par Marie TISON

OTTAWA (PC) — Il n'était pas nécessaire de construire un nouveau pénitencier à Port-Cartier.

C'est ce qu'a indiqué le Vérificateur général Kenneth Dye dans son rapport déposé en Chambre hier.

"Il ne nous paraît pas évident que la décision de fermer l'établissement Laval et de remplacer l'unité d'isolement protecteur de cet établissement par un nouvel établissement d'isolement protecteur (à Port-Cartier) ait été prise avec égard pour l'économie", a déclaré le Vérificateur général.

La structure de l'établissement Laval est encore solide, et des travaux de réfection de 30 millions \$ auraient suffi à le rendre conforme aux normes, a-t-il soutenu, invoquant des études indépendantes.

La construction d'un nouvel établissement d'isolement protecteur à Port-Cartier coûterait 68 millions \$. Il devait initialement être construit à Drummondville au coût de 52 millions \$.

Une deuxième solution évitant la dépense entraînée par la construc-

tion d'un nouveau pénitencier à Port-Cartier aurait été possible, a ajouté le Vérificateur général.

Il existe un important surplus de cellules dans les établissements à sécurité maximale dans l'est du pays, et le gouvernement aurait pu transformer ces cellules existantes en une unité distincte d'isolement protecteur plutôt que de construire un nouvel établissement, ce qui aurait été plus économique, a-t-il soutenu.

Il aurait même été plus économique de 11 millions \$ de faire de Drummond I un établissement d'isolement protecteur et de construire un nouvel établissement à sécurité moyenne, a-t-il ajouté.

Selon les prévisions les plus récentes, il y aura dès le début des années 1990 une pénurie au niveau du nombre de cellules à sécurité moyenne au pays.

Transfert

La décision de transférer le pénitencier d'isolement protecteur de Drummondville (Drummond 2) à Port-Cartier entraînera des débours supplémentaires de 3 millions \$ annuellement en frais d'opération et des dépenses en capitaux supplémentaires de 27 millions \$, indique le rapport du Vérificateur général.

"Un examen des dossiers pertinents révèle que la construction d'un établissement à Port-Cartier

reposait sur des considérations non reliées aux programmes, soit offrir des avantages économiques à une région défavorisée", a affirmé M. Dye.

Port-Cartier est située dans la circonscription du premier ministre Brian Mulroney.

Le Vérificateur général estime que le Conseil du Trésor n'a pas été suffisamment informé pour prendre une décision éclairée au sujet de l'établissement de Port-Cartier.

Il aurait certainement dû être informé de la capacité excédentaire des établissements à sécurité maximale au Québec, a-t-il ajouté.

Le Vérificateur général ne s'est pas borné à étudier le cas du pénitencier de Port-Cartier.

Il s'est également penché sur Drummond I, l'établissement de l'Atlantique à Renous, au Nouveau-Brunswick, et le Centre de développement correctionnel de Laval.

Drummond I devait être un établissement à sécurité maximale, mais après la décision de conserver tel quel l'établissement à sécurité maximale Archambault, le tir a été modifié et il a été décidé, en septembre 1983, de faire de Drummond I un établissement à sécurité moyenne.

Sa construction s'est cependant poursuivie sans modification malgré le changement de vocation, empêchant des économies de 8 millions \$, estime le Vérificateur.

(Laserphoto PC)

Le Vérificateur général Kenneth Dye, en route pour la Chambre des Communes où il a remis son rapport annuel, hier.



Faits saillants

OTTAWA (PC) — Le Vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye, a déposé hier aux Communes son rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986. En voici les points saillants:

— le ministre des Finances ne gère pas de façon satisfaisante les programmes réalisés dans le cadre du régime fiscal;

— le Parlement ne reçoit pas tous les renseignements dont il aurait besoin sur les dépenses fiscales;

— les sociétés d'Etat peuvent contourner le processus budgétaire normal du Parlement et obtenir des fonds de l'Etat par le biais du régime fiscal;

— les programmes de création d'emplois sont établis sans savoir s'ils atteignent leurs objectifs et certains sont même annoncés avant d'avoir été évalués et approuvés;

— les critères d'admissibilité aux programmes d'emplois ne sont pas assez sévères;

— en 1984-85, 44 pour cent des stagiaires en formation professionnelle n'avaient toujours pas trouvé d'emploi 90 jours après avoir terminé leur formation, et parmi ceux qui travaillaient seulement la moitié oeuvrait dans des domaines directement liés à la formation reçue;

— il y a absences de normes de rendement et de mécanisme de contrôle uniformes et dûment approuvés dans les changements apportés aux plans de construction des institutions pénitenciaires;

— la Commission canadienne du lait a dépensé 100 millions \$ sans autorisation en trois ans.

AUTRES TEXTES EN B 1

AUJOURD'HUI

295e jour de l'année

TEMPÉRATURE:

NUAGEUX: 2-11° C
LEVER SOLEIL: 7 h 20
COUCHER SOLEIL: 17 h 59
DEMAIN: PLUIE
Estrie, Beauce: nuageux avec éclaircies. Minimum de 2 à 4. Maximum de 9 à 11. Aperçu pour jeudi: quelques averses. Pour Drummondville, on prévoit de la nébulosité croissante. Minimum de 2 à 4. Maximum de 9 à 11. Aperçu pour jeudi: quelques averses.

CAHIER "A"

Sherbrooke
et rég. A 2 à 8
Québec A 9 et 10

CAHIER "B"

Forum B 1
Éditorial B 2
International B 3
Vivre en '86
..... B 4 et B 5, B 7 et 9
De tout et de tous B 6 et 8
National B 10

CAHIER "C"

Économie C 1 et 2
Petites annonces C 3 à 8
Décès C 7
International C 9

CAHIER "D"

Sports D 1 à 6
National D 7
Arts et divertissements
..... D 8 et 9



(Laserphoto PC)

Des policiers de l'escouade anti-émeute ont expulsé les étudiants qui bloquaient l'accès à l'Université du Québec à Montréal, hier, afin de protester contre la hausse éventuelle des frais de scolarité.

Frais de scolarité gelés "jusqu'à nouvel ordre"

QUÉBEC (PC) — Même s'il serait "normal et raisonnable" de hausser les frais de scolarité à l'université, le gouvernement libéral n'a pas l'intention de les augmenter, "jusqu'à nouvel ordre".

Ce sont les propos un peu ambigus qu'a tenus hier le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science Claude Ryan.

M. Ryan prononçait alors son discours de clôture, après cinq semaines d'auditions de la commission parlementaire sur le financement et les orientations des universités.

Alors que plusieurs attendaient qu'une fois pour toutes, M. Ryan énonçât clairement sa position sur le gel des frais de scolarité, celui-ci a tenu des propos tantôt nuancés, tantôt tranchants.

Ainsi, il a souligné que "la très grande majorité des témoignages entendus en commission parlementaire ont indiqué qu'un relèvement des frais de scolarité serait normal et raisonnable". Mais, du même souffle, il ajoute que "le gouvernement continuera à appliquer le gel" des frais de

scolarité, qui existe depuis 1965-66.

Ses propos se sont révélés moins limpides à d'autres moments de son discours: "Les frais de scolarité seront maintenus à leur niveau actuel pour 1986-87. Il n'y aura pas d'augmentation cette année. Normalement, la politique du parti sera respectée par le gouvernement, du moins jusqu'à nouvel ordre et de plus amples renseignements."

Pourtant, il s'est parfois abstenu de toute nuance. "Le gouvernement maintiendra le gel. Toute impression contraire qu'on voudrait répandre dans la population serait faussée".

Décisions en mars

Le ministre de l'Éducation a aussi promis de faire connaître ses recommandations au gouvernement d'ici la fin de l'année en matière de financement des universités.

M. Ryan s'est engagé à formuler ses recommandations "en vue des crédits déposés en mars prochain", pour l'année 1987-88. Or pour que les crédits de mars 87 comprennent les engagements financiers du gouvernement face aux universités, le ministre Ryan devra en faire l'annonce avant, soit d'ici la fin de l'année.

Entre temps, M. Ryan a promis de procéder à une plus grande consultation, sans toutefois statuer sur la formule de financement des universités. Il n'a cependant pas l'intention de laisser l'exercice "se prolonger indéfiniment". Le ministre croit possible de résoudre le problème "pour une dizaine d'années" à venir.

Quant aux déficits que les universités ont déjà accumulés à cause des restrictions budgétaires passées, M. Ryan a répété sa ferme intention de ne pas les éponger.

• Grève incertaine à Sherbrooke A 3

• 8 arrestations à l'UQAM

A 8

SANTÉ SECURITÉ EN TÊTE



Afin qu'une entente intervienne avant la fin de l'automne

Le SEE met en branle des moyens de pression

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — Des moyens de pression ont été mis en branle par les membres du Syndicat des enseignants de l'Estrie (SEE) en vue d'assurer l'atteinte de leur objectif d'obtenir un règlement négocié avant la fin de l'automne.

Du même souffle, lors d'une assemblée générale réunissant plus de 800 des leurs, lundi soir, ils ont à l'unanimité reconduit les mandats actuels de leurs négociateurs, notamment en ce qui concerne les enjeux primordiaux que sont les salaires, la tâche éducative, l'éducation aux adultes et le traitement des mis en disponibilité.

Ainsi, de noter MM. Gérard Lefebvre et Gérard Messier, respectivement président et vice-président du SEE, alors qu'ils faisaient le point sur cette récente assemblée, il a été décidé de participer aux assemblées des commissaires des dif-

férentes commissions scolaires du territoire. Une délégation du SEE fera ainsi pression sur les commissaires afin de les amener à s'impliquer dans les présentes négociations et à exiger de leur fédération et du gouvernement qu'un mandat clair soit donné à leurs négociateurs. Présentement, de dire M. Lefebvre, on a une oreille attentive de la part des négociateurs patronaux mais peu de discours. Ces négociateurs ne semblent pas disposer des mandats suffisants pour régler les points encore en litige. "Et on ne veut pas traîner ça encore des mois", de dire M. Lefebvre.

Selon le SEE, d'autres moyens de pression pourraient être enclenchés à court terme si ces actions sur les commissaires ne donnent pas les résultats escomptés. Le SEE préfère toutefois garder ces cartes dans sa manche jusqu'au moment propice.

Rapport de médiation
 Devant ses membres, le SEE a

fait le point sur les présentes négociations et sur le rapport du médiateur.

Il en ressort que les demandes syndicales sont satisfaites en partie. Il en est ainsi en ce qui concerne le dossier de l'enfance en difficulté, de l'autonomie des professionnels.

Toutefois, les parties sont encore loin l'une de l'autre en ce qui concerne des dossiers majeurs pour les enseignants. Notamment en ce qui a trait à la tâche éducative, à l'éducation aux adultes, au traitement des mis en disponibilité et au salaire.

Au chapitre de la tâche éducative, les enseignants demandent le retour aux conditions prévalant avant les décrets de '83. Ces décrets ont eu pour effet d'augmenter le temps des enseignants en présence des élèves. En général, on demande une réduction d'une heure ou une heure trente par semaine, selon qu'il s'agisse d'enseignants de niveau pré-scolaire, primaire, se-

condaire ou des cours aux adultes.

Dans le dossier des titulaires de cours aux adultes, le syndicat demande que ces derniers ne soient plus engagés à la leçon et, donc, à la merci du bon vouloir des directions d'école. On voudrait que ces enseignants soient engagés à contrat, profitent de la sécurité d'emploi et de tous les avantages sociaux dévolus aux enseignants.

En ce qui concerne le traitement des mis en disponibilité, le syndicat demande le versement intégral du salaire. La partie patronale offre 85 pour cent du salaire les deux premières années et 75 pour cent, la troisième année. Quelque 37 membres du SEE sont présentement en disponibilité.

Enfin, du côté des salaires, le syndicat demande la correction des écarts causés par les décrets dans les échelles salariales, la pleine indexation et un enrichissement collectif. La partie patronale offre une augmentation de 3,15 pour cent, la première année.

A l'atelier du père Albert

La demande de jouets plus forte que jamais

SHERBROOKE (psj) — "Nous avons entrepris la distribution des formulaires un bon mois plus tôt que les autres années car la demande est tellement forte que les gars ne fournissent pas!"

M. Jean-Charles Doyon, responsable du comité social de l'Association des pompiers de Sherbrooke, a ainsi expliqué les raisons motivant la publicité hâtive faite cette année en vue de la grande distribution annuelle et traditionnelle des jouets aux enfants de familles moins favorisées.

Dans le passé, les gens visés par cette campagne étaient invités à se rendre dans l'une ou l'autre caserne de la ville vers la mi-novembre pour se procurer un formulaire et le remplir le plus tôt possible.

Or, on s'y est pris un bon mois plus tôt afin de donner aux membres de l'équipe du père "Albert" la chance de se virer de bord.

"La demande est tellement forte que les gars étaient pris pour faire les boîtes jusqu'à deux ou trois heures du matin."

Les boîtes, quelles boîtes? Et le père "Albert" c'est qui?

Les boîtes, ce sont les 1 500 boîtes de jouets que les pompiers ont distribuées l'an dernier, ou les 18 tonnes de jouets dans 400 familles où se trouvaient 800 enfants.

Et le père "Albert" c'est le pompier Gaston Albert, le Père Noël des Cantons de l'Est, le grand responsable de l'atelier de jouets installé dans le sous-sol de la caserne 2, rue Prospect.

M. Doyon a donc rappelé que les formulaires sont présentement disponibles dans les casernes de la ville de Sherbrooke. Les familles dans le besoin qui ont des enfants de 10 ans et moins pourront bénéficier de ce service.

Les demandes, une fois examinées consciencieusement, seront acceptées en provenance de Sherbrooke, Fleurimont, Canton d'Ascot, Rock Forest et St-Elie.

Une fois remplis, les formulaires devront être retournés le plus tôt possible.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Déjà, dans l'atelier du père "Albert" dans le sous-sol de la caserne 2, ça bourdonne en vue de la Noël 1986.

La distribution se fera, cette année, le 20 décembre.

M. Doyon en a profité pour ajouter que l'on acceptait dans toutes les casernes les cadeaux, neufs ou en bon état, afin de garnir les étagères du père "Albert".

Pour des raisons d'hygiène, on ne peut accepter les poupées de chiffon ou les toutous usagés. Pour des raisons pratiques, on ne peut accepter les jouets en plastique brisés.

La demande étant tellement forte, l'inventaire et le tri des jouets prennent toute les énergies ou presque.

Une quarantaine de fonctionnaires à peine participent à la manifestation

SHERBROOKE (GF) — Une quarantaine, tout au plus, de fonctionnaires et de professionnels du gouvernement du Québec ont répondu à l'appel de leur syndicat et participé, hier, en fin de journée, à une manifestation, rue King ouest.

Les trois quarts de ces manifestants étaient regroupés sous la bannière du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) alors qu'une dizaine portaient des pancartes aux couleurs du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Comme prévu, ces manifestants ont quitté le stationnement du centre Travail-Québec du 2102 King ouest, vers 17h00, et, sous escorte policière, ont déambulé dans la rue, ralentissant la circulation dense à cette heure de pointe. Ces manifestants protestent contre la lenteur des négociations en vue du renouvellement des contrats de travail du secteur public.

Ils signalaient également leur désapprobation envers les dirigeants de Proviso, de la Banque Nationale, de la Banque d'Épargne et de la Chambre de commerce de Sherbrooke qui ont participé à la rédaction ou appuyé le rapport Gobeil sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales.

Pour les deux présidents des sections régionales du SFPQ, Mme Suzanne Landry et Roland Maurice, et pour le porte-parole du SPGQ, M. Pierre Casgrain, la mauvaise



Une quarantaine de fonctionnaires et de professionnels ont pris part à une manifestation, hier après-midi, sur la rue King ouest.

température peut justifier la faible participation de leurs membres.

Mais, conviendrait-ils, cela n'explique pas tout.

Si seulement une quarantaine sur une possibilité de plus d'un millier ont pris part à la manifestation, explique M. Casgrain, c'est que la mobilisation n'est pas ce qu'elle devrait être à ce stade-ci des négociations. Il est d'avis que l'intense

campagne de dénigrement du précédent gouvernement lors de la ronde de négociations '82-'83, a échaudé les syndicats et les rend plus difficilement mobilisables.

Il estime que la situation est en train de se corriger et que les prochaines actions pourraient soulever davantage de participation. "Les gens embarquent peu à peu", dit-il.

Au palais de justice

• Citation à procès cassée

SHERBROOKE — Le juge Thomas Toth de la Cour supérieure du district a cassé hier la citation à procès de Jean-Eudes Audet sur une inculpation d'agression sexuelle avec blessures et utilisation d'arme à l'égard d'une femme âgée de 20 ans.

Il a donné suite à une requête du défendeur Jean-Pierre Rancourt invoquant que son client avait été privé des services d'un avocat.

Le juge Toth a par ailleurs ordonné la reprise de l'enquête préliminaire de Audet, 55 ans, de Ste-

Edwidge.

Me Rancourt avait expliqué que son client a dû se débrouiller seul à l'enquête tenue le 8 août à la suite du désistement de son ancien avocat à la dernière minute parce que le juge de première instance lui avait refusé une remise.

Il a plaidé le droit pour un accusé à l'assistance d'un avocat et à une défense pleine et entière.

L'enquête de Audet sera maintenant référée à un autre magistrat enquêteur de la Cour des sessions de la paix.

• Enquête en cautionnement

SHERBROOKE — Le magistrat Yvon Roberge a fixé en matinée l'enquête pour remise en liberté de Réjean Hurdle et Danny Labelle qui sont inculpés d'une effraction à la brasserie L'Emérillon sur la rue Wellington sud.

Les défenseurs Jean Leblanc et Conrad Chapdelaine avaient réclamé que la couronne procède rapidement dans cette affaire.

Les procureurs du district doivent rejoindre leurs collègues à Québec aujourd'hui pour discuter de leurs conditions de travail et de

salaires mais le procureur-chef et les stagiaires resteront en poste.

Le juge Roberge a donc fixé en matinée l'enquête des prévenus, âgés de 27 et 22 ans.

Il a dit espérer que les rôles ne seront pas congestionnés jeudi. "On ne connaît pas l'avenir", a mentionné le procureur Michel Ayotte.

C'est un secret de polichinelle que les relations ne sont pas au beau fixe entre les procureurs et le gouvernement.

• Pas de preuve à soumettre

SHERBROOKE — M. Jean Chartier, âgé de 24 ans, a été libéré hier d'accusations de complot et de début d'incendie au 981 de la rue King ouest le 4 février 1981.

Le magistrat Yvon Roberge de la Cour des sessions de la paix a rendu cette décision à la suite d'une

déclaration du procureur Michel Ayotte à l'effet qu'il n'avait pas de preuve à soumettre à l'enquête préliminaire.

L'intervention des pompiers avait permis de circonscire les dommages causés au sous-sol de l'immeuble à environ 3.000 \$.

• Garantie de 2,000 \$ exigée

SHERBROOKE — Le magistrat Yvon Roberge de la Cour des sessions de la paix a exigé que Richard Audet fournisse une garantie de 2,000 \$ pour reprendre sa liberté après l'arrestation à l'heure du lunch parce qu'il avait négligé de se présenter la veille devant le tribunal.

Le défenseur Richard Bourque avait expliqué l'absence de son client par la prolongation d'une assemblée d'affaires dans la métropole et la contrainte de l'horaire de l'autocar.

Le juge Roberge n'a pas accepté

cette raison en indiquant que les tribunaux dont l'administration coûte cher ne peuvent se soumettre aux disponibilités des prévenus.

Son enquête préliminaire a été reportée au 20 janvier.

Audet, qui est soupçonné d'une fraude de 8.796 \$ à l'égard de Visa Desjardins entre novembre 83 et octobre 84, devait revenir au palais de justice lundi pour connaître la décision du tribunal sur sa motion d'abus de procédures et de délais raisonnables.

Il a retiré cette motion hier à la suite d'une décision récente de la Cour suprême.

Quand on se promène avec une boîte en pleine nuit...

SHERBROOKE — Se promener à deux heures du matin, dans le centre-ville, avec une boîte de carton dans les mains quand ce n'est pas le 1er juillet, jour béni des déménagements, il y a des chances pour que des patrouilleurs s'intéressent à vous.

Voilà comment un promeneur suspect a été interpellé sur le pont Aylmer dans la nuit de lundi à mardi.

Un autre individu, celui qui était chargé de faire le guet et de procéder par signaux d'avertissement sémaphoriques, a été arrêté sur la rue Grandes-Franches.

Il n'a pas fallu de longues vérifications pour que les policiers apprennent que les deux individus venaient de participer à un vol avec

effraction dans le bar L'Emérillon, rue Wellington Sud.

D'ailleurs la boîte de carton contenait passablement de preuves sur ce cambriolage: des tas de paquets de cigarettes, des pièces de monnaie pour plus de 400 \$ dérobées dans des jeux électroniques et des billets de banque, le tout pour un montant supérieur à 800 \$.

Et on ne compte pas les dommages causés aux jeux électroniques.

Autre indice qui s'ajoute aux preuves recueillies, des traces de sang visibles un peu partout car lors de l'effraction, un des suspects s'est infligé une bonne coupure.

Agés de 27 et de 33 ans, les deux suspects ont dû compléter la nuit dans une cellule du quartier général avant de comparaître en Cour des sessions de la paix.



Bob Fortier, encore lui, s'est porté acquéreur de jumelles dans le but de surveiller, à partir de son nouveau logement, les golfeurs qui se permettront de tricher au golf. Déjà, Bob a eu la chance de faire son "Père Ovide" alors qu'il a rapporté des tricheurs au pro Jacques Huot...

— O —

L'exploit est vieux d'un peu plus d'un mois mais ça n'empêche pas Robert DeCourcelles d'en faire une description détaillée. Robert a réalisé à son tour un coup d'un coup au trou numéro 6 du SCC. "Un coup de golf réussi à la perfection", de dire Robert. Son exploit fut signé à l'aide d'un fer 8...

— O —
 Selon René Cochaux, une collecte de sang permet d'accumuler plusieurs centaines de chopines de lait. Quelques-uns de ses collègues de travail n'hésitent donc pas à penser qu'un animateur de

radio peut dire n'importe quoi en ondas pour se faire remarquer.

— O —

Le Rédacteur en chef du Devoir, M. Paul-André Comeau, prononcera une conférence sur la paix, dans le prisme de la rencontre Gorbachev-Reagan, ce soir à l'auditorium du Séminaire, entrée rue Marquette.

— O —

Désormais, James McMahon s'achètera des lunettes ou stationnera son auto dans les endroits publics. Cela lui évitera des remorquages coûteux.

— O —

Les associations des retraités de la J.M. Asbestos, de St-Bar-nabé et d'Asbestos ont amassé 4000 \$ pour Centraide alors que l'an dernier, c'est un montant de 565 \$ qui avait été recueilli.

— O —

A Sherbrooke le Rallye de la Banque Continentale sous la direction de Jacques Dufort a permis d'accumuler une somme de 5275 \$.

— O —

Le thermomètre de Centaide affiche maintenant plus de 200 000 \$ et ça grimpe toujours.



La Quotidienne
 488-3497

Moi, je l'ai trouvée...
 la grande Famille des clients comblés

Le VOITURIER
 là où, on doit aller à tout prix, pour les meilleurs prix!

MERCURY LINCOLN
 • Vente de voitures neuves Mercury et Lincoln
 • Vente de camions Ford
 • Vente de véhicules usagés
 • Location long terme
 • Pièces & Service
 • Concessionnaire 12880x

1261, RUE KING EST, SHERBROOKE
 569-5981 • 1-800-567-3499

la tribune
 Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
 Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
 Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
 Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
 Directeur du service du tirage

Téléphones:
 Petites annonces: 564-0999
 Publicité: 564-5450
 Rédaction: 564-5454
 Abonnements: 564-5466

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélorails et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00. "La Tribune" est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune. Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
 Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Le sort de la grève incertain à l'Université

SHERBROOKE (MR) — Le sort de la grève générale illimitée demeurerait toujours incertain hier sur le campus de l'Université de Sherbrooke.

Mme Manon-Ann Blanchard, coordonnatrice de l'Association fédérative des étudiants de l'Université, a révélé en effet que le bureau de direction de l'AFEUS n'a finalement pas tranché la question alors qu'un vote sur ce sujet a suscité 8 votes en faveur de la grève, 8 contre et 2 abstentions.

Le bureau de direction de l'AFEUS a donc décidé que se tiendrait une assemblée générale de campus dans un avenir rapproché pour décider de ce moyen de pression ou d'autres qui seront identifiés d'ici là. La date de cette assemblée générale a été fixée à demain soir.

Entre temps, les gens qui se sont prononcés contre la grève générale illimitée formuleront d'autres suggestions pour appuyer les revendications des étudiants.

D'autre part, la coordonnatrice de l'AFEUS, a annoncé le refus des étudiants de la faculté des Sciences d'abandonner dans le sens d'une grève générale illimitée. Cette décision a été prise lundi soir, telle que prévue. La situation est d'autant plus incertaine que 15 associations avaient hier un mandat de grève générale illimitée. Entre autres, le collège Montmorency, de Laval, l'Université du Québec à Montréal et le Collège de Granby se trouvaient déjà en grève.

Selon Mme Blanchard, l'ampleur que pourrait prendre la grève des étudiants de la province pourrait avoir un impact sur la décision des associations qui ne se sont pas encore prononcées ou qui ont refusé à prime abord de déclencher la grève.

Accidents mortels: diminution sensible grâce à IMPACT 5

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — Dans une stratégie propre à utiliser au maximum les effectifs disponibles, dans une volonté rarement vue en Estrie de faire cesser le massacre sur les routes de la région et à grand renfort de publicité, la Sûreté du Québec de l'Estrie lançait au mois d'octobre 1985 l'opération IMPACT.

Un an plus tard, ce corps policier en constate, avec une fierté où pointe un pétillant reflet de satisfaction, les effets bénéfiques et concrets.

Pour les neuf premiers mois de l'année, comparativement à la même période en 1985, on compte une baisse de 29 tragédies de la route, de 32 décès, de 44 accidents ayant causé des blessures et de 81 blessés.

Il y a même une diminution dans le nombre d'accidents matériels, leur nombre étant passé de 2 163 à 2 115 pour une diminution de 121 accidents dans le grand total de 2 869 comparativement à 2 990 pour les neuf premiers mois de 1985.

Quand l'opération IMPACT a été lancée en octobre 1985, on visait essentiellement à diminuer le nombre de tragédies et le nombre d'accidents avec blessés. Pour rappeler l'agent René Côté, responsable des relations publiques et des communications à la SQ de l'Estrie.

"Il faut donc rendre à IMPACT ce qui appartient à IMPACT et à toute la publicité qui a entouré la campagne, le mérite qui en revient. Pour diminuer la gravité des accidents, il fallait non seulement concentrer les efforts sur la vitesse mais sur la protection même des usagers de la route, à savoir le port de la ceinture de sécurité."

Contraventions

Il faut savoir que la SQ a distribué 23 615 contraventions au cours des neuf premiers mois de l'année



IMPACT 5 a fait ses preuves. Dans les neuf premiers mois de l'année 1986, on a enregistré des baisses importantes de tragédies routières, de blessés graves et d'accidents tout court en Estrie.

(16 790 pour la même période en 1985). Or, dans l'augmentation de 9 825 billets d'infraction, on en compte 5 000 émis pour omission d'avoir bouclé la ceinture de sécurité.

"Il faut y voir à une relation directe avec la diminution dans la gravité des accidents", de préciser M. Côté qui livrait ainsi l'analyse faite par le Bureau de la sécurité routière de la SQ.

Bien sûr, il y a eu plus de surveillance sur les routes, le nombre d'opérations-radar le prouvent bien: 3 840 opérations contre 2 751. C'est donc dans une proportion de 32 pour

cent que les opérations ont augmenté et ainsi va la remise des billets, 9 118 contre 7 038, soit une augmentation de 30 pour cent.

On constate dans la compilation des statistiques que les mois de mars, avril et mai ont entraîné une distribution mensuelle moyenne de quelque 1 200 billets-radar.

Juin et juillet où les gens ont souvent quitté la région ou demeurent davantage au chalet ou en campagne, on note une diminution de la moyenne mensuelle qui a été de 700.

Et avec l'activité de la rentrée

des classes et de la reprise du train-train quotidien, septembre a vu une distribution de 1 333 contraventions, la plus haute note.

Dans les autres données, on note une situation comparable pour les neuf premiers mois de 1986 et de 1985 quant aux conducteurs ivres: 527 à date cette année contre 524, l'an dernier.

Délits de fuite

Enfin, ce qui est un peu étonnant, on a assisté à une diminution importante du nombre de délits de fui-

te: 135 cette année contre 173, l'an dernier soit 38 de moins ou 21 pour cent.

C'est un peu triste de le dire mais on semble en être rendu à un point où plus de publicité, plus de policiers sur les routes et plus de contraventions égalent moins de tragédies, moins de victimes et moins de blessés graves.

On a déjà entendu quelqu'un quelque part dire: quand le chat n'est pas là, les souris dansent. Et c'est bien vrai en matière de sécurité routière et de surveillance policière!

Avant même d'avoir vu le jour

La composition du Conseil permanent de la jeunesse fait l'objet de critiques

par Stéphane LAVALLÉE

SHERBROOKE — Avant qu'il ait vu le jour, le Conseil permanent de la jeunesse, qui doit être mis sur pied au cours des prochains mois par le gouvernement du Québec, s'attire déjà les critiques de la Table de concertation jeunesse de l'Estrie.

Si cet organisme ne tarde pas à réagir face à ce projet gouvernemental, c'est qu'il formule des critiques envers la composition même du conseil. La Table de concertation jeunesse de l'Estrie, par la voix de son coordonnateur Alain Poirier, déplore que le gouvernement se réserve le pouvoir de "nommer" les 40 membres du collège électoral qui, eux, éliront ensuite les 11 personnes qui doivent siéger au conseil permanent de la jeunesse.

Plutôt, la Table de concertation souhaite que les 40 membres (de 30 ans et moins) du collège électoral soient élus par des groupes établis dans chacune des 10 grandes régions du Québec, à raison de quatre représentants par région. La Table de concertation jeunesse de l'Estrie, qui regroupe présentement 17 organismes, craint le favoritisme que privilégierait la proposition gouvernementale.

"Avec la position actuelle, on peut penser que ce seront des jeunes libéraux qui arriveront au col-

lège électoral", soutient Alain Poirier. Également, dans son esprit, un pouvoir accru pour les régions éviterait de "bureaucratiser" le futur conseil de la jeunesse en favorisant plutôt sa décentralisation.

La formule annoncée par le gouvernement québécois, par le biais de la loi 104, prévoit tout de même des candidatures issues des régions et appuyées par des groupes régionaux. Mais cette façon de procéder ne rassure pas la Table de concertation outre mesure.

"En ce qui concerne le choix de ceux et celles qui formeront le collège, une fois que les noms auront été acheminés, les jeunes n'auront plus grand chose à faire dans ce processus, déplore le coordonnateur du groupe. Ils n'auront qu'à attendre la décision du ministre responsable."

Toujours à zéro?

La conseil permanent de la jeunesse doit normalement agir à titre

d'aviseur public sur les questions relatives aux jeunes, questions soulevées par exemple dans des projets de loi gouvernementaux. Ce nouvel organisme doit aussi être chargé de mener des études et recherches, en plus d'acheminer des demandes spécifiques aux instances gouvernementales. Bref, sur papier en tout cas, c'est un trait d'union entre la machine gouvernementale et les jeunes du Québec.

Aussi, même si la position gouvernementale n'est pas encore très claire sur ce point, le porte-parole de la Table de concertation de l'Estrie estime que le collège électoral ne devrait pas être dissout après la nomination des membres au conseil permanent, dont le mandat est de deux ans.

"Cet aspect est très important, dira Alain Poirier, car l'ampleur du travail signifie qu'au cours de la première année le conseil prend connaissance et se sensibilise aux dossiers, la deuxième année étant celle où l'on peut fonctionner de façon vraiment optimale. Si le collège est dissout, il faut recommencer le processus aux deux ans, d'où perte de temps et d'argent."

C'est une commission parlementaire qui guidera le gouvernement pour l'établissement des règles de



Alain Poirier

vant mener à la mise sur pied du conseil permanent de la jeunesse, et la Table de concertation jeunesse de l'Estrie présentera un mémoire aux députés libéraux et péquistes afin d'exposer son point de vue.

Jubenville reproche à Côté d'avoir travaillé en solitaire au conseil

SHERBROOKE (sl) — Le seul opposant du conseiller André Côté dans le district no 12, Jacques Jubenville, trouve que son adversaire est "bien silencieux" depuis quelque temps et il lui reproche d'avoir travaillé au conseil municipal de façon isolée, "au détriment du district".

Le candidat Jubenville a lancé la balle dans le clan adverse en émettant un communiqué de presse, hier, où il s'étonne "que le conseiller sortant n'ait pas rendu largement public le bilan de ses réalisations des quatre dernières années". L'aspirant demande: "Doit-on comprendre que certaines de ces réalisations pourraient être attribuables à d'autres conseillers et divers promoteurs?"

Jacques Jubenville se demande également si le district no 12 a reçu sa juste part en matière d'immobilisations municipales, "seul le parc du secteur de M. Côté ayant bénéficié d'aménagements majeurs".

"Quant au programme de M.

Côté, les organisateurs de M. Jubenville ont remarqué une ressemblance frappante, quasi-conforme, avec le budget d'immobilisation préparé par la Ville, lequel doit être présenté au nouveau conseil pour son approbation", lit-on dans le communiqué de presse.

Enfin, Jacques Jubenville se questionne "sur les motifs qui ont entraîné les conflits permanents que M. Côté a entretenus avec les membres du conseil de ville".

En conférence de presse, vendredi, le candidat Jubenville présentera son programme, qu'il définit lui-même comme étant "ambitieux et réaliste".

Côté appuyé par une pétition de 60 citoyens

SHERBROOKE — Sous l'impulsion du président sortant de charge du Comité de citoyens du secteur Quatre-Pins, J. Roger Lasnier, environ 60 citoyens de l'endroit ont signé une pétition appuyant leur conseiller actuel, André Côté, et dénonçant son adversaire, Jacques Jubenville.

Le tout fait suite aux propos de ce dernier rapportés antérieurement par le journal, alors que Jacques Jubenville avait déclaré, à la suite de son porte-à-porte, que les citoyens du district 12 ont honte de prononcer le nom de leur conseiller. André Côté n'avait pas réagi alors à cette charge à son endroit.

Mais hier, J. Roger Lasnier, a tenu à déposer une pétition endossée par les gens des rues Hertel et Raimbault, par laquelle les signataires réfutent les allégations de Jacques Jubenville et se rangent derrière leur conseiller en di-

sant qu'ils en sont fiers. M. Lasnier soutient que c'est en toute connaissance de cause que les citoyens ont signé la pétition.

M. Lasnier, qui ne cache pas qu'il appuie André Côté, n'y va pas non plus de main morte dans ses commentaires à l'endroit de Jacques Jubenville. "Les propos de M. Jubenville sont totalement erronés et, pour avoir jase avec les résidents du quartier, je puis dire que si M. Jubenville a reçu un accueil poli la première fois, il a intérêt à ne pas se présenter à nouveau car il se fera recevoir comme il le mérite!"

Elections... en bref

Le conseiller André Côté et l'aspirant Jacques Jubenville, tous deux à l'emploi du gouvernement du Québec et qui se font la lutte dans le district no 12 du quartier nord, ont décidé de quitter temporairement leur emploi respectif. Mais ce ne sont pas des vacances dans le sud! Plutôt dans le nord, à vrai dire...

— 0 —
Guerre de pancartes dans ce district no 12. Tantôt, André Côté accuse son adversaire de copier sa stratégie publicitaire. Tantôt, hier plus précisément, Jacques Jubenville dépose une plainte à la Sûreté municipale de Sherbrooke: on lui a volé deux panneaux publicitaires...

Brûlé au visage dans un feu spectaculaire

SHERBROOKE — Un homme a subi de légères brûlures au visage et un garage désaffecté, des dommages de quelque 3 000 \$, dans un incendie de courte durée mais spectaculaire, hier matin, rue Galt Est.

Il était 08h45 quand des pompiers des casernes 1 et 2 de Sherbrooke ont été appelés à se rendre au 1245 Est de la rue Galt, dans un bâtiment ayant abrité autrefois un concessionnaire de voitures.

Des couvreurs s'affairaient à réparer la toiture quand le feu a pris naissance sous l'effet de la chaleur dégagée par une torche.

On s'affairait à liquéfier la matière visqueuse mais le goudron n'étant pas assez sec recelait toujours des matières combustibles. La flamme de la torche aura suffi pour mettre le feu aux poudres.

Un des couvreurs, M. Dany Bales, du Canton d'Ascot, a subi des brûlures au premier degré au visage étant donné la chaleur intense dégagée par l'incendie.

A leur arrivée sur les lieux, les pompiers lui ont donné les premiers soins et lui ont suggéré de se rendre à l'hôpital.

"De loin, on pouvait apercevoir une grosse fumée noire monter dans le ciel. Cela ressemblait à un très gros incendie", de commenter le lieutenant Michel Lessard du poste 4 dont les hommes furent les premiers à se rendre sur les lieux.

Le capitaine Marcel Vachon et les lieutenants Guy Boisvert et Mario Boudreau devaient les y rejoindre avec d'autres effectifs.

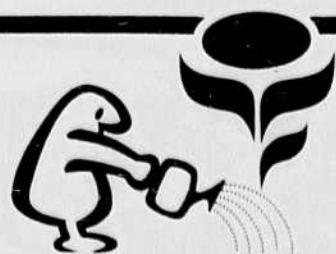


Un incendie a pris naissance sur le toit d'une bâtisse au 1245 Est de la rue Galt, à Sherbrooke, vers 08h45. Un couvreur a été brûlé légèrement dans cet incendie.

Le feu s'était déclaré sur une surface d'environ 50 pieds carrés. Une offensive de dix minutes et une averse de 300 gallons auront suffi pour maîtriser l'incendie.

La bâtisse est la propriété d'un Sherbrookois, M. Horazio Lombardo. Les pompiers ont regagné leur caserne respective moins de 45 minutes après l'alerte.

LA FONDATION DU CHUS: UN MOYEN D'INVESTIR DANS NOTRE SANTÉ



La Fondation du CHUS
Objectif 1986: 700 000 \$

TELETHON

de la Fondation du CHUS,
vendredi le 5 décembre
à 17h00
à l'écran de Télé-7.

Sécurité au travail: certificats de mérite attribués à 10 entreprises

Beaucoup de travail accompli... mais énormément reste à faire

— le directeur de la CSST

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE
— "En matière de prévention, de santé et de sécurité dans les entreprises, beaucoup de travail a déjà été accompli dans la région. Mais il en reste encore énormément à faire... même dans les entreprises qui se distinguent..."

C'est ce qu'a déclaré le directeur de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), M. Jean-Charles Guindon, en participant, hier soir, à la remise de certificats de mérite attribués à dix entreprises de la région.

Tenu dans le cadre de la présente Semaine de santé et de sécurité du travail, le dévoilement de ces résultats faisait suite à une campagne de santé et de sécurité du travail mise sur pied par le ministère des Affaires sociales, en collaboration avec le Département de santé communautaire et les différents CLSC de l'Estrie.

Dix entreprises se sont en effet distinguées et ont été retenues par un jury, parmi quelque 31 entreprises de l'Estrie.

Trois de ces entreprises figurent dans la catégorie d'entreprises employant moins de 20 travailleurs. Il s'agit d'Usinage Nado, de Fleurmout, Lionel Lauzon Inc., d'East-Hereford, et de Palettes et Produits de bois Perron, de Sawyerville.

Quatre entreprises sont dans la catégorie d'entreprises employant entre 21 et 50 travailleurs. Les gagnants sont Lennoxville, G.R. de LaFontaine, de Sherbrooke; Marcel Lauzon Inc. de East-Hereford; et l'Association forestière et agricole Les Sommeils.

Enfin, les trois autres entreprises sont de la catégorie des entreprises de plus de 50 employés. Ce sont Rock of Ages, de Beauce; la Pépinière East-Angus et les Produits



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Trois entreprises ont méritées un certificat dans la catégorie des entreprises de moins de vingt employés. Sur cette photo, on peut reconnaître (première rangée) M. Jean-Paul Nadeau et M. Michel Lachance, de la compagnie d'Usinage Nado. Dans la deuxième rangée, de gauche à droite, M. Valère Perron, des Palettes et Produits de bois Perron; M. Doris Arnold et M. Roma Fontaine, de Lionel Lauzon Inc., et M. Roisire Provencher, directeur général du CLSC Albert Samson.

Cellulaires de Waterville.

Cette dernière entreprise, les Produits Cellulaires de Waterville, s'est également distinguée au niveau provincial. Elle s'est méritée l'un des quatre grands prix nationaux. Une plaque-mérite lui sera attribuée le vendredi 24 octobre, à Montréal. Cette entreprise a mis de l'avant quelque 35 réalisations en matière de prévention.

Critères de sélection

Les entreprises qui ont mis de l'avant des programmes de santé étaient invitées à soumettre leur candidature à ce concours. Un jury formé de sept personnes compétentes en hygiène industrielle les

jugeait à partir de différents critères dont la prise en charge des établissements, la parité employeur-employés, l'efficacité de la modification, l'originalité de la réalisation et la disponibilité à partager l'information, a rappelé le chef du Département de santé communautaire, le Dr Roberto Iglésias.

Comme l'a expliqué le directeur du Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie (CRSSE), M. Albert Painchaud, la CSST a un lien contractuel avec le DSC et les CLSC dans le but de permettre la réalisation des programmes de santé dans les entreprises. Les CLSC se sont vus confier le mandat d'élaborer ces programmes de santé

dans les entreprises en tenant compte des risques pour la santé, des dangers jugés prioritaires, de l'état du milieu de travail, de l'état de santé des travailleurs et des actions correctives à entreprendre. Les CLSC compte sur des équipes composées d'un technicien en hygiène industrielle, d'une infirmière et d'un médecin.

Depuis '82, a ajouté M. Painchaud, ces équipes ont multiplié leurs interventions dans un bassin qui compte approximativement mille entreprises et qui emploient environ 12,000 travailleurs.

Dans ce journal
**CHERCHEZ
VOTRE
ETOILE**
synonyme
d'ECONOMIES



**LES PRODUITS DE DECORATION DE
REVETEMENT RICHMOND INC.**

**DECORATION
SANS ENTRETIEN**
Les encadrements de portes et
les bordures décoratives pour
fenêtres ajoutent beauté et
élégance à votre résidence.

TRES BEAUX CHOIX DE COULEURS

**DECLINS DE VINYLE
TRIPLE 3**
Préservez l'aspect d'antan
de votre maison.

MATERIAUX GARANTIS 50 ANS

**LE NOUVEAU
CONTEMPRA DOUBLE**
Une imitation parfaite des
anciens revêtements de
bois.

**LES COINS
7"**
TRADITIONNELS
Conserver l'aspect
historique distinctif des
vieilles maisons.

RENOVATION SELON LE STYLE

**Services
offerts**
• Toiture
• Renovation
• Portes et châssis
• Isolation
• Cellulose
• Urthane

**GR REVETEMENT
RICHMOND
INC.**
Vinyle • Aluminium • Canexel
1092, rue Belmont
MELBOURNE COMPOSEZ SANS FRAIS 1-800-567-6033

Gemme Des Alliances Heureuses



à des prix porte-bonheur

Bijouterie Lahaye

70, St-Georges, Windsor, 845-3424

Investissez dans votre carrière!
Inscrivez-vous à l'université.

ÉTUDES à temps partiel en ADMINISTRATION

TRIMESTRE D'HIVER 1987

Les programmes...

CERTIFICATS (1^{er} cycle)
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
COMPTABILITÉ DE GESTION
COMPTABILITÉ FINANCIÈRE
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
GESTION DU MARKETING

DIPLÔME (2^e cycle)
DIPLÔME D'ADMINISTRATION

Les avantages...

- acquisition d'outils modernes de gestion;
- acquisition d'une position compétitive sur le marché du travail;
- affiliation à des associations, corporations, institutions pour l'obtention de titres professionnels;
- activités pédagogiques reconnues, chaque programme conduisant à l'obtention d'un certificat ou du diplôme;
- possibilité de poursuivre des études de baccalauréat ou de maîtrise en administration des affaires;
- horaire adapté aux contraintes de travail.

Les activités...

À SHERBROOKE

Certificats

ADM 101	Communications
ADM 111	Principes d'administration
ADM 331	Aspects légaux des affaires
CTB 111	Introduction à la comptabilité
CTB 221	Comptabilité financière
CTB 331	Comptabilité de gestion
CTB 442	Comptabilité IV
CTB 451	Impôt II
CTB 563	Vérification II
FEC 141	Environnement économique de l'entreprise
FEC 333	Analyse des décisions financières
GIS 111	Informatique I
GIS 231	Informatique II
GRH 111	Aspects humains des organisations
GRH 221	Gestion du personnel et relations industrielles
GRH 342	Évaluation et formation
MAR 221	Marketing
MAR 331	Comportement du consommateur
MAR 463	Marketing industriel
MQG 111	Méthodes analytiques de gestion I
MQG 231	Méthodes analytiques de gestion II
TSP 201	Gestion du transport

Diplôme d'administration

MAR 721	Marketing
MAR 731	Décision commerciale
MQG 731	Méthodes analytiques de gestion

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Date limite d'admission:
1^{er} novembre 1986

(Formule «Demande d'admission» disponible au Bureau du registraire ou à l'adresse indiquée ci-dessous.)

Durée du trimestre:
du 5 janvier au 23 avril

FRAIS

Admission: 15 \$ pour l'ouverture du dossier, s'il y a lieu.

Inscription: 27,50 \$ le crédit (20 \$ de droits de scolarité et 7,50 \$ de frais afférents).

* Les étudiants du Centre de Granby sont exemptés des frais afférents (5 \$) donnant accès à certains services aux étudiants.

À GRANBY

Certificats

ADM 111	Principes d'administration
ADM 551	Contexte socio-économique
CTB 111	Introduction à la comptabilité
CTB 332	Comptabilité III
CTB 452	Comptabilité V
CTB 453	Vérification I
FEC 141	Environnement économique de l'entreprise
FEC 333	Analyse des décisions financières
GIS 111	Informatique I
GRH 221	Gestion du personnel et relations industrielles
GRH 332	Planification et sélection
MQG 111	Méthodes analytiques de gestion I

Diplôme d'administration

(offert pour la première année à Granby)

CTB 711	Comptabilité
GRH 711	Aspects humains des organisations

NOTE - Toutes les activités pédagogiques comportent 3 crédits. (L'Université se réserve le droit de n'offrir que les activités qui réuniront un nombre suffisant d'inscriptions.)

INFORMATION OU RENDEZ-VOUS

À Sherbrooke: 819/821-7303
Local 203, Programmes des certificats
Faculté d'administration

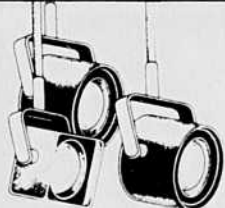
À Granby: 514/372-1524
C.P. 12, Granby (Québec) J2G 3N4
Centre de Granby



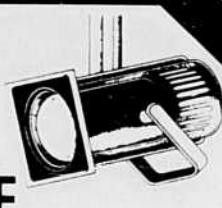
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Faculté d'administration

Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Dès maintenant, je dépose ma demande d'admission
pour le trimestre d'hiver 1987



VENTE
40^e
ANNIVERSAIRE



Offrez-vous le service
première classe de

**Langlois
Fourrures inc.**

Au centre du Québec, le plus
vaste choix de fourrures

— PLUS DE 450 MANTEAUX
— PLUS DE 100 PELISSES

20 %
et plus
de réduction sur
toute la marchandise
en magasin.

N.B. A l'achat d'un manteau, nous vous remboursons vos frais d'essence couvrant le déplacement. De partout au Québec, soyez les bienvenus!

- Ajustements et modifications sans frais
- Garantie un an
- Service dans toute la région.



**Langlois
Fourrures inc.**

200, rue Notre-Dame est
Victoriaville (819) 752-4536-4537

Finalelement acquise par un résident de la région de Montréal

Maison centenaire sauvée à Danville

par Henri RICHARD

DANVILLE — La maison centenaire de style victorien sise au 89 rue Grove à Danville sera finalement conservée intacte, après les multiples démarches effectuées par le Comité historique de Danville et l'Association des Townshippers.

Un résident de la région de Montréal s'est porté acquéreur de la maison danvilloise en garantissant la préservation de l'aspect architectural anglais. Seule mésaventure de cette véritable saga débutée le printemps dernier à Danville, l'Association des Townshippers a perdu 1,000 \$ dans l'aventure après avoir déboursé ce montant pour obtenir un sursis d'un mois qu'elle n'a pu respecter.

une représentante du Comité historique de Danville, Mme Jocelyne Lagog. L'enthousiasme étant à son comble, on songe maintenant à former un comité d'accueil pour souhaiter la bienvenue au nouveau résident de la rue Grove. "On espère que les maisons historiques vont obtenir un répit, avant que le règlement municipal en préparation soit en vigueur" a déclaré d'une voix soulagée

Supermarché Gilles Benoit

Les employés ont accepté les offres à cause d'un ultimatum de l'employeur

— Me Daniel Champagne

par Gilles FISETTE
ROCK-Forest — Que les offres aient finalement été acceptées à 56 pour cent est déjà l'indice que le retour au travail, lundi matin, au Supermarché Gilles Benoit (Provigo), ne s'est pas accompli dans le bonheur le plus total, avec fanfare et confettis.

Appelé à faire le post-mortem de ce court conflit de travail, le procureur des syndiqués regroupés au sein du local 504 de l'Union des employés de commerce (FTQ), Me Daniel Champagne, explique pourquoi les syndiqués ont accepté, samedi soir, les mêmes offres patronales qu'ils avaient pourtant rejetées à 62 pour cent, deux jours auparavant.

C'est que, dit-il, dès le lendemain du rejet des offres, l'employeur revenait avec sa menace qui planait depuis le début au-dessus de ces négociations. Mais, cette fois-ci, c'était l'ultimatum. Ou les employés acceptent ces dernières offres, ou c'est la faillite pure et simple.

L'exécutif du syndicat, souligne Me Champagne, a refusé d'imposer son choix aux syndiqués, en tranchant la question à savoir si l'employeur bluffait ou s'il disposait encore d'une quelconque marge de manoeuvre. "C'était aux syndiqués à décider s'ils déclaraient la guerre ou s'ils pliaient."

Gel de salaire

Ils ont donc accepté que les douze employés réguliers voient leur salaire gelé pour les trois prochaines années du nouveau contrat de travail en vigueur à compter de la ratification, soit d'ici le 18 octobre '89 et, même, jusqu'en '90 si on tient compte du délai que nécessitera la négociation d'un nouveau contrat de travail. De même, tous les employés voient leur semaine de travail passer de 37 à 40 heures, sans compensation monétaire.

Dérogations mineures permises dans certains cas

par Claude CORRIVEAU
WINDSOR — Le conseil de ville de Windsor vient d'adopter un règlement qui pourra, dans certains cas, permettre des dérogations mineures à l'actuel règlement de zonage et de lotissement.

Le nouveau règlement accordant un certain privilège ne peut toutefois être accordé que si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur.

Le règlement sur les dérogations mineures ne s'applique que dans certains secteurs préalablement déterminés. Aussi seules les dispositions des chapitres concernant les subdivisions, l'alignement de construction et les marges latérales, du règlement de zonage, peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

La municipalité a pu adopter ce règlement en vertu d'un article de la Loi des cités et villes du Québec qui permet à une municipalité d'adopter un tel règlement et, par la même occasion, de constituer un comité consultatif d'urbanisme.

Outre les conseillers Guy Millette et Lucien côté, l'inspecteur en bâtiment, M. Francis O'Donnell, et un représentant des citoyens, M. Réal Caron, ont été nommés à ce comité.

CORRECTIONS

Cahier Place aux aubaines d'octobre chez Eaton, encarté dans La Tribune, le samedi 18 octobre 1986.

Page 834 B: Cassettephone sans dispositif de duplication à haute vitesse.

Délai de 2 semaines pour les articles suivants:

Page 89: Pendules murales "Click Clock".

824 E: Gants "Trails" marine.

829 D: Trousses "Press'n Paint".

Délai de 3 semaines:

Page 846 K: Canapé-lit.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient.

EATON

14745

STEINBERG CORRECTIONS

Dans la circulaire du 20 au 25 octobre 1986, en page 4, les pommes de terre lavées "Pomexpan", produit du Québec, Canada #1, devrait se lire comme suit:

POMMES DE TERRE LAVEES

Pomexpan, prod. du Québec

Canada no. 1

15¢ lb 33¢ kg
au lieu de 42¢ kg

Pages 1 et 3, on devrait lire:

BIFTECK DE COTE

PARE, BOEUF ESTAMPILLE

CAT. CANADA "A"

COUPE ORDINAIRE

Nos excuses à notre clientèle.

14399

S

PÉCIAL

VENTE

27ième ANNIVERSAIRE

20% SUR TOUS LES HABITS DE NEIGE

30% SUR TOUS LES HABITS DE JOGGING

40% SUR TOUS LES MANTEAUX COURTS D'AUTOMNE

ET PLUSIEURS SPECIAUX EN MAGASIN.

Non-applicable sur les mises de côté.

Polo

Ralph Lauren (2e niveau)

Tourelles 3025, King O. Sherbrooke 564-7881

clément

"L'extravagant magasin pour enfants et juniors"

Un petit ennui dont on pourrait se passer.



Personne n'aime se retrouver devant un rouleau d'essuie-tout vide.

C'est justement pour cette raison que vous est offert le GROS DOUX de ScotTowels Plus, un paquet jumbo fort pratique qui contient 200 essuie-tout doux et absorbants.

La prochaine fois que vous ferez vos emplettes, choisissez donc la marque qui vous offre un paquet de 200 essuie-tout, soit presque deux fois plus que les marques ordinaires!

30¢ de rabais à l'achat de ScotTowels Plus

LE GROS DOUX!

LE GROS DOUX!

de ScotTowels Plus

30¢

12073074

AU DÉTAILLANT PARTICIPANT: Si ce bon a été utilisé par un de vos clients lors de l'achat d'un paquet de 2 rouleaux format jumbo de ScotTowels Plus, et si vous pouvez nous fournir, sur demande, toute preuve satisfaisante, nous vous rembourserons la valeur nominale de ce bon, plus notre allocation de manutention spécifiée. Au cas où une telle preuve ne pourrait nous être fournie, nous nous réservons le droit d'annuler notre obligation de remboursement. Toute demande de remboursement ne correspondant pas aux termes de la présente constitue une fraude. Le paiement ne sera effectué que si vous êtes un distributeur au détail de paquets de 2 rouleaux format jumbo de ScotTowels Plus, et le paiement sera fait directement à votre ordre. Ce bon, une fois soumis pour remboursement, devient notre propriété et ne vous sera pas retourné, que vous soyez remboursé ou non. L'OFFRE SE TERMINE LE 29 NOVEMBRE 1986. Pour le remboursement, envoyez ce bon à: PAPIERS SCOTT LIMITEE, C.P. 3000, SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK E2L 4L3.

Auberge de l'Or blanc: un avenir plus rose que jamais

— Paulo Roberge

par Henri RICHARD

ASBESTOS — Selon le promoteur de l'Auberge de l'Or blanc, M. Paulo Roberge, l'avenir du complexe hôtelier est plus rose que jamais et sa destinée sera connue sous peu.

Le projet, évalué à près de 700,000 \$, aurait été reçu favorablement par la Société de développement industriel et l'Office de planification et de développement du Québec. Il ne resterait plus, selon

le promoteur, qu'à signer un protocole d'entente déterminant les subventions accordées par le gouvernement québécois.

En plus de ces montants, l'Auberge de l'Or blanc mise pour son financement sur la Caisse populaire d'Asbestos. Une partie du prêt im-

mobilière, évalué à plus de 200,000 \$, pourrait être éligible au programme Défi Desjardins qui prévoit des prêts sans intérêt afin de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises. Une réponse est attendue vendredi.

A toutes ces espérances s'ajoute une subvention de 10,000 \$ accordée la semaine dernière par l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrée, en plus d'un montant identique recueilli lors d'une campagne de financement tenue au printemps. M. Roberge souhaite la poursuite de cette initiative populaire et la cueillette de 25,000 \$.

25,000 \$ de plus

Un investissement de 25,000 \$ du Club de golf et de curling d'Asbestos complète le tableau des montants nécessaires à la réalisation du premier complexe hôtelier d'Asbestos. Ce bilan positif dressé par M. Roberge devant les membres du Club de golf et de curling réunis en assemblée spéciale, a incité les membres membres de ce club à soutenir le projet du promoteur à la condition que les subventions tant espérées soient versées.

M. Roberge souhaite que le ministre du Développement régional, M. Marc-Yvan Côté, qui sera à Asbestos dimanche, pour y prononcer une allocution devant les membres du club Aramis, sera porteur d'une bonne nouvelle pour lui.

Projet d'élargissement de la rue Railroad: lueur d'espoir à Rock-Island

par Maxime DOYON

ROCK-ISLAND — Les démarches entreprises par le conseil de Rock-Island, avec l'appui des municipalités de la municipalité régionale de comté Memphremagog, en faveur de l'élargissement de la rue Railroad, à la hauteur de la colline Foundry pourraient aboutir d'ici à 1992.

Le ministère des Transports vient d'informer les édiles que ce projet a été inscrit dans sa programmation 1987-1992.

On attend le rapport d'un arpenteur-géomètre avant d'amorcer l'étude du tracé et de consulter les intervenants concernés. La rue Railroad est quotidiennement empruntée par des camions-remorques chargés de granit et de bois, qui doivent jouer de précision en la montant et en la descendant car elle est étroite et tortueuse.

Des démarches en faveur de l'élargissement de la rue ont été en-

treprises voilà plusieurs années par le conseil municipal, les camionneurs et divers organismes. L'échec de ces démarches a incité la Ville de Rock-Island à demander l'appui de la municipalité régionale de comté Memphremagog.

A Rock-Island, l'intention avouée par le ministère des Transports en fait sourire plusieurs, car il y a plus de 50 ans que l'élargissement de la rue est réclamé. Les édiles souhaitent que ce soit chose faite avant le centenaire de Rock-Island qui sera célébré en 1992.

Revi-Centre: les travaux vont bon train à Coaticook



La circulation reprendra son cours normal lundi, sur la rue Child à Coaticook, où les tra-

vaux progressent rapidement. La couche d'asphalte sera posée sous peu.

(Photo La Tribune par Jacques Bouchard)

Rénovation de façade

L'emploi budgétaire de 100 000 \$ prévus pour favoriser des travaux de rénovation de façades au centre-ville, s'écoule rapidement. Déjà 12 à 13 commerçants se sont prévalus de cette subvention et plusieurs autres en ont fait la demande. L'enveloppe s'épuise donc très rapidement, a conclu le maire.

Enfin, rappelons que la subvention vise le remboursement d'environ 40 pour cent des travaux effectués.

par Jacques BOUCHARD

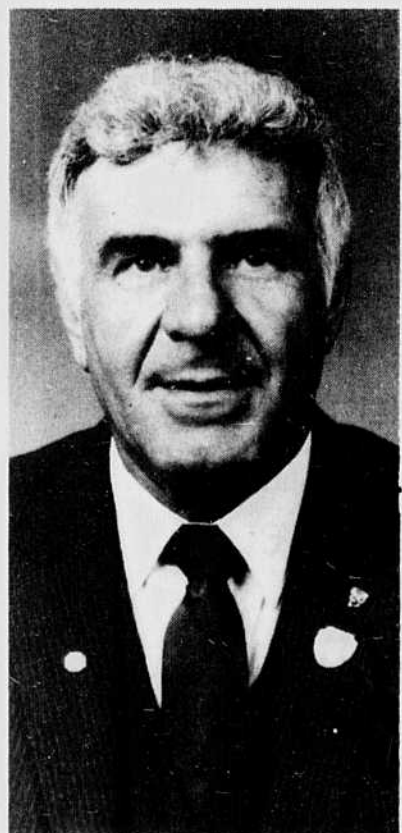
COATICOOK — La circulation reprendra son cours normal lundi prochain sur la rue Child, puisque les employés de la ville s'affaireront dans les prochains jours à compléter les travaux de balancement de la rue et à apposer la première couche d'asphalte.

M. André Langevin, maire, précise que la deuxième couche d'asphalte sera apposée au printemps prochain. Les travaux concernant l'aménagement de bacs à fleurs seront aussi reportés après l'hiver.

Fernand Roy sollicite un 4e mandat dans le quartier 5

MAGOG (GP) — Industriel installé à son compte depuis 18 ans, M. Fernand Roy sollicite un quatrième mandat des électeurs du quartier no 5. Il entend poursuivre son travail de conseiller dans le même sens qu'il l'a accompli depuis 12 ans.

Se comptant parmi les fondateurs de l'Office municipal d'habitation, M. Roy est particulièrement fier de voir bientôt s'ouvrir 20 logements à prix modiques pour per-



Fernand Roy

sonnes à la retraite dans son quartier: "Les gens du 5 pourront rester dans leur milieu et conserver leurs habitudes; nous avons d'ailleurs demandé la construction d'une cinquantaine d'autres logements à prix modiques dans d'autres quartiers pour les familles à faibles revenus", précise le candidat.

Autres réalisations

Parmi ses autres réalisations, il mentionne l'aménagement du parc des Hautes sources, de tennis, l'installation de feux de circulation au coin des rues St-David et Principale est, et le balancement du réseau d'aqueduc dans son quartier. Il signale aussi sa participation à la commission industrielle de Magog en compagnie de l'ancien greffier et commissaire industriel, M. Jean-Paul Lange.

Travaillant très près des citoyens de son quartier, M. Roy entend poursuivre cette politique. Partisan des restrictions de hausses de taxes, il n'entend pas pour autant bloquer le développement de la ville. Il préfère de beaucoup l'essor industriel à l'essor touristique. Il prévoit d'ailleurs déménager prochainement son usine de métallurgie dans le parc industriel; cette opération permettrait de consolider une quinzaine d'emplois et d'en créer une dizaine d'autres à temps partiel. "Le tourisme coûte de l'argent à la ville; du temps où les municipalités touchaient une part de la taxe de vente, on obtenait des revenus de l'affluence de touristes".

"Ce n'est plus le cas, poursuit-il: le seul apport monétaire des touristes vient maintenant des parcmètres et des stationnements. Ce n'est pas assez pour payer les quelques 25 emplois municipaux supplémentaires l'été. C'est sûr que l'argent roule et que les commerçants font de meilleures affaires, mais pour les finances de la ville, il faut trouver d'autres ressources", explique M. Roy.

Indépendant

Enfin, il entend rester indépendant et ne pas prendre partie entre les deux candidats à la mairie: M. Antonio Lacasse et M. Paul-René Gilbert. "Je ne suis pas rancunier et je vais appuyer les bons projets, qu'ils soient proposés par l'un ou l'autre des candidats" affirme-t-il.

Mises en candidature: nouveaux résultats

SHERBROOKE (MM) — De toutes les municipalités de l'Estrée où se sont tenues des mises en nomination, dimanche et lundi, seule la municipalité de Hatley, partie ouest, tarde à communiquer ses résultats.

HAMPDEN: siège 3, Léo Delage, réélu, siège 4, Paul-Emile Chouinard, réélu, siège 5, Simon Goulet, réélu, siège 6, Bart Hal-Beyer, élu.

HATLEY Ct: siège 2, Réjean

Bouchard, réélu, siège 3, Roger Bilodeau, réélu, siège 5, Gordon Stuart, réélu.

NEWPORT: siège 2, Walter Douglas, réélu, siège 5, John McDonald, réélu, siège 6, Harris Nugent, réélu.

ST-ISIDORE D'AUCLAND: siège 1, Bertrand Dodier, élu, siège 4, Jean-Guy Roy, réélu, siège 5, Noël Bilodeau-Perron, réélu, siège 6, Gaston Perron, élu.

Payerez-vous ces fameux appareils électroménagers trop cher?

Rabais 30\$
99⁹⁹

Des repas simples comme bonjour, ça commence avec un appareil CGE qui peut servir de four, de grille-roti et de grille-pain. Son intérieur à nettoyage continu est un net avantage. Assez grand pour faire 8 hamburgers à la fois. Et jusqu'au 25 octobre, nous le vendons à un super bas prix 528-133 Cour. 129,99\$



4 JOURS SEULEMENT!
Du 22 au 25 octobre 1986
(jusqu'à épuisement des stocks)

Rabais 5/39,88

Poêle à revêtement anti-adhésif SilverStone® intérieur/extérieur, idéale pour celles qui aiment cuisiner mais non nettoyer! Couvercle inclinable et blocable, pieds inclinables. 473-553 Cour. 44,88\$



Pas chez Distribution aux Consommateurs

LA RUEE VERS L'HUILE VALVOLINE

Économisez à l'achat d'une caisse!

Tous climats 10W/30 99¢ L' après la remise
Tous climats 10W/40 1,09\$ L' après la remise
Valvoline Fourward 5W/30 1,25\$ L' après la remise

Des prix spectaculaires plus une remise de **5,00\$** par caisse! résultat: grâce à Valvoline, vous économisez deux fois. Voilà une promotion spéciale aux proportions spectaculaires!

*La remise prend fin le 31 décembre 1986
*Prix réduits des huiles en vigueur jusqu'au 25 octobre 1986



Rabais 5/59,99

Le système à pulsation n'est qu'un des atouts de ce robot culinaire de renom. Lame de hachage et disque réversible pour trancher et émincer. Arrêt rapide de la lame, et autres! 443-119 Cour. 64,99\$



Rabais 4/29,88

Voici le Dustbuster™ original de Black and Decker, à un super bas prix! Pèse moins de 2 lb et se recharge sur une prise normale de 120 volts. 535-112 Cour. 33,88\$

19,99

Une grande marque de confiance! Fer "Léger et maniable" de Black and Decker, pour repasser à la vapeur ou à sec. (Modèle FL 279) 375-436

19,99

Il sera difficile de battre notre prix sur ce batteur léger 3 vitesses pouvant être monté au mur. Fouets à éjecteur et cordon détachable. 458-463

VOTRE GUIDE
DES BONNES
VALEURS



Distribution aux Consommateurs

SHERBROOKE: Carrefour de L'Estrie. Maintenez! Magazines au comptoir de commandes Distribution aux Consommateurs chez Provi-Boir 24 heures par jour. 1780, rue King, ouest • 1135, Jacques-Cartier, nord • 2558, rue Galt, ouest • 851, rue Terrell • 2528, rue King, ouest • 1785, rue Belvidère • 4473, rue Bourque C.P. 1800, Rock Forest • 2190, rue King, est, Fleurimont • 991, rue Sherbrooke, Magog

Possibilité de 30 emplois, selon le commissaire industriel

Une entreprise de confection s'implanterait à Lac-Mégantic

par Yves BELLEFLEUR
LAC-MEGANTIC — L'offensive de prospection industrielle menée par le commissaire industriel Gilles Pansera, de Lac-Mégantic, au mois d'août dernier dans la métropole, aura porté ses fruits.

En effet, après une première annonce officielle quant à l'implantation d'une usine de torréfaction de la graine de café qui doit employer une dizaine de travailleurs dès le premier jour du mois de novembre, le commissaire Pansera a dévoilé au journal La Tribune un projet d'implantation à Lac-Mégantic d'une entreprise italienne, oeuvrant dans la confection de vêtements haut-de-gamme. Elle s'installerait dans le parc industriel de Lac-Mégantic.

Pas d'humeur à plaisanter

LAC-MEGANTIC (YB) — L'humoriste Louis-Paul Allard n'était pas d'humeur à plaisanter lors de la conférence sur l'environnement qu'il a donnée devant 200 personnes réunies par le club Rotary de Lac-Mégantic.

Sa causerie a été un cri d'alarme lancé en faveur de la protection de l'environnement. Accusant, données à l'appui, l'industrialisation et l'urbanisation d'être les causes de la détérioration du milieu, il a rappelé que l'équilibre écologique est fragile et qu'il est du devoir de chacun de faire échec au progrès de la pollution, en prévenant les désastres et en réparant les dommages.

Membre du groupe Nature et patrimoine, de la Fédération canadienne et de la faune et de la nouvelle Fédération québécoise de l'environnement, Me Allard a fondé, il y a quelques années le groupe A court d'eau, qui vise à dépolluer les cours d'eau du bassin de la rivière Assomption.

Dénonçant l'inertie des gouvernements, qui, a-t-il avoué, ne sont pas les seuls responsables, il a déclaré: "Dans toute société, il y a les pousseurs et ceux qui se font pousser. Nos gouvernements font partie de ce dernier groupe. Ils ont souvent besoin d'énormes pressions pour agir. Ces pressions, c'est aux pousseurs à les exercer."

Selon lui, il est essentiel de résoudre le problème de la pollution à sa base car si un acte d'agression isolé envers la nature n'a guère de conséquences, la multiplication des actes d'agressions engendre des problèmes énormes.

Le drame de la pollution de l'environnement, de dire Me Allard, c'est que les problèmes surgissent plus vite que les solutions ne sont trouvées.

Il a insisté sur la nécessité de criminaliser la pollution car il redoute que, dans un proche avenir, l'humanité ne soit condamnée à disparaître.

Hausse de 4.4% pour les élus de Lennoxville

LENNOXVILLE (YR) — Le maire et les conseillers municipaux de Lennoxville sont mieux payés.

En effet, à la dernière séance publique du conseil municipal, une résolution a été adoptée, qui augmente le salaire du maire et celui des conseillers municipaux de 4.4 pour cent.

Cette augmentation de la rémunération des élus municipaux est rétroactive au 1er janvier 1986.

La résolution adoptée mentionne que cette augmentation de la rémunération des membres du conseil municipal est conforme à l'autorisation accordée par la Gazette officielle du Québec, édition du 20 septembre 1986.

Donc, à compter du 1er janvier 1986, le maire Duncan Bruce recevra 10,250 \$ par an, au lieu de 9,818 \$. Pour leur part, les conseillers municipaux toucheront 3,416 \$ au lieu 3,272 \$ par année.

Une affaire considérée close

DANVILLE (YR) — La Sûreté du Québec n'ouvrira pas de dossier à la suite de l'incendie, qualifié de suspect, à la résidence de Darquis Leblanc, chef du groupe de motards Outlaws, de Danville, à moins que Leblanc ne dépose lui-même une plainte formelle à la police.

L'agent René Côté, responsable des relations publiques à la division de l'Estrée de la SQ, a souligné que la police considère l'affaire close, pour le moment.

M. Côté a précisé que l'examen des lieux a permis de conclure qu'il n'y avait eu qu'un seul foyer d'incendie, à la résidence du 155, rue Daniel-Johnson, à Danville, aux petites heures, dimanche matin.

Les dégâts à la bâtisse sont considérables. Il ne se trouvait personne dans l'immeuble, au moment de l'incendie.

A peine une heure plus tôt, un incendie avait pris naissance dans un vaste entrepôt désaffecté, situé près de la vieille gare de la rue Dépôt, en bordure de la voie ferrée, à Danville.



Gilles Pansera

L'implantation de cette entreprise permettrait la création de 30 emplois, en majorité des femmes. Un plan de formation est prévu pour répondre aux exigences du métier.

L'entreprise en question, établie à Montréal depuis déjà quelques années, est spécialisée dans le design de vêtement de haute qualité et son champ d'action s'étend sur toute l'Amérique du Nord, a déclaré M. Pansera. Les États-Unis représentent un excellent marché pour cette entreprise qui chercherait à décentraliser ses activités.

Au dire du commissaire industriel, le projet d'implantation est tellement sérieux que, déjà, plusieurs démarches ont été effectuées pour faciliter la venue de la compagnie montréalaise en sol méganticois.

Ainsi, un vaste espace industriel a été réservé à l'intérieur du "second" motel industriel, soit l'ancien garage municipal sur la rue Villeneuve dans le parc industriel. De plus, on aurait fixé à la fin du mois de novembre 1986 le démarrage de cette nouvelle entreprise à Lac-Mégantic qui, à sa première année d'exploitation, atteindrait un chiffre d'affaires de près de 1 million \$, a indiqué le commissaire industriel.

C'est la situation géographique de la Ville de Lac-Mégantic, son réseau de transport, la qualité de vie

en région et les possibilités pour cette compagnie de s'installer dans un bâtiment industriel correspondant aux attentes des dirigeants qui inciteraient la compagnie à venir s'installer à Lac-Mégantic.

Graine de café

Par ailleurs, le commissaire industriel a tenu à confirmer officiellement la venue à Lac-Mégantic d'une usine de torréfaction de la graine de café et la mise en opération prochaine de cette dernière. L'usine, rappelons-le, sera établie dans un bâtiment de la rue Villeneuve, propriété de Jean-Yves Sévigny. Ce dernier aurait signé une entente de location très avantageuse avec les investisseurs montréalais.

De 10 à 15 personnes travailleront au sein de la nouvelle usine. Ils seront affectés à la calcination ou au brûlage puis, à son broyage et à l'emballage.

L'entreprise ouvrirait ses portes le 1er novembre. Pour le moment, la compagnie, dont on a toujours pas dévoilé le nom, attend des pièces de machinerie en provenance d'Italie.

Incidentement, une conférence de presse doit avoir lieu à Lac-Mégantic la semaine prochaine afin de dévoiler les grandes lignes de cette nouvelle implantation industrielle.

Les avertisseurs de fumée deviendront obligatoires à St-Denis-de-Brompton

ST-DENIS-DE-BROMPTON (YR) — Le conseil municipal de St-Denis-de-Brompton a voté un règlement qui oblige les propriétaires de logements à y installer des avertisseurs de fumée.

Cette décision du conseil municipal a été prise, selon ce qui est prévu à l'article 407 du Code municipal du Québec, afin de préserver des vies humaines, en cas de feu, dans les limites de la municipalité. Le règlement adopté sera mis en application à compter du 1er janvier 1987. Les contribuables de la municipalité en seront formellement avertis, en temps et lieux, par un dépliant qui sera inséré dans l'enveloppe contenant le compte de taxe.

Selon la décision ratifiée par les membres du conseil, des avertisseurs de fumée doivent être installés dans chaque logement et dans chaque pièce où l'on dort, ne faisant pas partie d'un logement, telles les chambres d'hôtels ou de motels.

Les avertisseurs de fumée devront être installés à l'intérieur des logements, entre chaque aire où l'on dort et le reste du logement; toutefois, lorsque les aires où l'on dort sont desservies par des corridors, les avertisseurs de fumée doivent être installés dans les corridors.

Dans les logements comptant plus d'un étage, au moins un avertisseur de fumée doit être installé à

chaque étage, à l'exception des greniers non chauffés et des vides sanitaires.

Lorsque l'aire d'un étage excède 130 mètres carrés, un avertisseur de fumée additionnel doit être installé pour chaque unité de 130 mètres carrés ou partie d'unité.

Les avertisseurs de fumée doivent être fixés au plafond ou à proximité de celui-ci, conformément aux directives d'installation fournies par le manufacturier de l'appareil.

Dans les bâtiments déjà existants, lors de l'entrée en vigueur du règlement, tout avertisseur de fumée doit être installé et en fonctionnement, dans les six mois suivant cette entrée en vigueur.

Il incombe au propriétaire du bâtiment d'installer et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée exigés par le règlement municipal, incluant les réparations et le remplacement, lorsque nécessaire.

Une amende d'au moins 20 \$ et d'au plus 200 \$ est prévue pour les contrevenants et, à défaut de paiement, le fautif devra purger une peine d'au plus un mois d'emprisonnement.

Bottes courtes Blondo en cuir

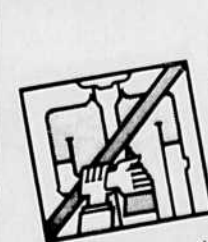


Rabais 20\$
Bottes sport
Blondo
pour dames
64⁹⁹
paire
Sears ord. 855

Modèles 9" haut à empeigne en cuir souple.
Noir, gris et blanc hiver. Pointures 5 à 10.
No 1601.

Rabais 20\$
Bottes Blondo pour
hommes
64⁹⁹
ch.
Sears ord. 855

Modèles 10" haut à glissière. Cuir souple; entredeux mousse. Gris ou noir. Pointures 7 à 12. No 8002.



Piquer c'est
VOLER
Moi, Je ne
vole pas

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL
NOUS APPUYONS LA CAMPAGNE DE PRÉVENTION DU VOL À L'ÉTALAGE

Prix en vigueur jusqu'au 1er novembre 1986, ou jusqu'à épuisement des stocks

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA •
LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN
Les mentions "Ord." ou "Étal" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1986, Sears Canada Inc.

Accusé de s'être trouvé dans une maison de débauche

Le chef Beauchesne suspendu avec solde

par Maurice CLOUTIER
ARTHABASKA — Réunis d'urgence hier midi, les élus municipaux d'Arthabaska ont

décrété unanimement la suspension avec solde du directeur du service de police, M. Guy Beauchesne.

Cette décision, a admis le maire d'Arthabaska Pierre Roux, est survenue en réaction à la nouvelle de La Tribune, annonçant que M. Beauchesne est formellement accusé de s'être trouvé dans une maison de débauche. Les élus, lundi soir, avaient débattu du cas, sans toutefois poser de geste quelconque.

L'accusation fait suite à une descente effectuée par la Sûreté du Québec au Motel Valentine de Victoriaville en juin 1986. Comme plusieurs autres individus, M. Beauchesne avait été interpellé par les policiers.

Hier, M. Roux a néanmoins expliqué que "la Ville ne pouvait pas prendre position avant qu'il y ait des accusations. Ce matin, à 8 h 15, j'avais une rencontre avec le chef. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce gars-là était réellement à terre. Je lui ai dit que la Ville va être obligée de prendre position."

Puis, le maire a fait rapport aux élus quelques heures plus tard, qui ont statué. "On donne un congé avec solde au chef jusqu'à ce que cette accusation soit réglée", a lancé M. Roux.

Le directeur, selon M. Roux, a accepté de bon gré de prendre ce congé. La décision n'a pas été facile, a poursuivi le maire, en rappelant que le directeur, âgé de 57 ans, accomplit très bien son travail depuis maintenant 17 ans. Conseiller municipal, il avait été nommé chef le 31 janvier 1969.

Attendre le jugement

Avant de se pencher sur l'avenir du directeur de police Beauchesne, le maire Roux a précisé que le conseil va attendre de connaître la décision de la cour relativement à l'accusation.

D'avis que M. Beauchesne plaidera coupable, M. Roux n'a pas élaboré sur la position qu'adoptera le

conseil municipal. L'aviseur légal de la Ville, Me Claude Aubert, a ajouté que le chef pourrait bénéficier d'une libération inconditionnelle, compte tenu de son passé et de la gravité objective de la plainte.

Tout comme les autres individus mis en accusation dans cette affaire, M. Beauchesne doit comparaître

devant un juge de la Cour des sessions de la paix au palais de justice d'Arthabaska le 9 décembre.

Le poste de directeur par intérim du corps policier a été confié à l'agent Martial Couture, qui travaille depuis 17 ans au sein du corps. Quant à M. Beauchesne, il est le fondateur du service de police.

Couture: "On est des humains avant tout"

ARTHABASKA (MC) — "Il faut bien comprendre qu'on est des humains avant tout", a lancé hier le directeur par intérim du corps de police d'Arthabaska, M. Martial Couture.

Si M. Beauchesne paie le gros prix pour son comportement, son remplaçant a souhaité, de tout coeur, que la population d'Arthabaska comprenne et pardonne rapidement.

L'annonce de la mise en accusation a donné un dur coup à M. Couture et aux autres policiers. Mais les policiers, à l'issue d'une réunion

hier, ont choisi "de travailler main dans la main et de conserver la bonne renommée du corps policier", a commenté le directeur intérimaire.

Chose certaine, a-t-il dit, le climat au service a toujours été très bon et reste très bon. M. Couture a aussi souhaité que "le directeur revienne prendre sa place le plus tôt possible."

Quant à la suspension temporaire du directeur avec solde, M. Couture s'est borné à dire que la décision n'a pas été discutée par les policiers puisqu'elle relève de l'administration de la Ville.



Pierre Roux, maire de la Ville d'Arthabaska

Fort vote de grève au Cégep de Victo

VICTORIAVILLE (MC) — En début d'après-midi hier, les étudiants du Cégep de Victoriaville ont voté très majoritairement en faveur de la grève générale illimitée.

Au terme d'une assemblée qui a duré plus de deux heures, 211 membres de l'Association étudiante du Cégep de Victoriaville ont endossé la proposition de grève alors que 80 l'ont rejetée. Des non-membres n'ont pas eu droit de vote.

Ce vote de première importance a été pris à main levée. En effet, les étudiants, qui avaient visiblement hâte d'en finir, ont massivement rejeté la tenue d'un scrutin secret. Le déclenchement de la grève est aussi assorti de la condition qu'au moins 20 institutions participent au mouvement de pression.

Les étudiants veulent obtenir des engagements de l'État sur la gratuité scolaire au collégial, le maintien du gel des frais de scolarité à l'université et la révision du régime des prêts et bourses.

A peine les résultats du vote étaient-ils connus que la salle, pleine à craquer, s'est presque vidée.

Pourtant, le président de l'Association, Charles Dubuc avait insisté sur l'implication des étudiants pour assurer un bon rapport de force avec le gouvernement. L'organisa-

tion de grève a néanmoins été échaudée.

Enquête du coroner sur Roger Fréchette reportée

VICTORIAVILLE (MC) — L'enquête du coroner, qui devait s'ouvrir aujourd'hui au palais de justice d'Arthabaska, relativement à la mort de M. Roger Fréchette, a été repoussée à plus tard.

Cette décision a été communiquée par le coroner Pierre Trahan, à la suite de l'annonce d'une réunion générale de tous les procureurs de la Couronne pour aujourd'hui.

M. Fréchette, qui demeurait à Asbestos, est décédé le 6 février 1986, des suites d'une crise cardiaque, sur la Ferme Rocan de Tingwick, qui offre des cures d'amalgamisme. Il était à cet endroit depuis une dizaine de jours.

L'enquête vise à établir les circonstances de la mort de M. Fréchette et à formuler des recommandations s'il y a lieu.

Quercus a évité le pire

VICTORIAVILLE (MC) — Les créanciers de la compagnie Quercus de Victoriaville ont accepté l'arrangement qui leur a été proposé, ce qui permet à l'entreprise d'éviter le pire.

Sans fournir tous les détails de l'entente, le président de Quercus, M. Terry Gogarty, a précisé que la restructuration est axée autour de l'usine de déroulage et tranchage du bois à Victoriaville.

D'ailleurs, les bureaux administratifs ont été rapatriés à l'usine victorivilloise, qui a été aménagée au coût de 2,500,000\$ en 1984. Environ 35 personnes y travaillent dans le moment, et aucune mise à pied n'est prévue.

M. Gogarty a accepté de se départir de d'autres unités de production pour sauver la composante du groupe qui, selon lui, offre les meilleures perspectives d'avenir. Quercus est en difficultés financières depuis un certain temps déjà.



Guy Beauchesne

UN JOUR SEULEMENT CHEZ SEARS

1/3 DE RABAIS

**TOUTES LES ROBES POUR DAMES!
TOUTES LES COULEURS, TOUS LES MODÈLES
ET TOUTES LES TAILLES!
TOUTE NOTRE MARCHANDISE!**



Notre meilleure et plus grande réclame de robes à ce jour!

PROFITEZ-EN!

Magasinage en personne seulement

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA •
LA CARTE DE CREDIT N° 1 DES MAGASINS A RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN
Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1986, Sears Canada Inc.

Des étudiants grévistes bloquent l'accès à des pavillons

Les policiers arrêtent huit personnes à l'UQAM

MONTREAL (PC) — Plus de cent policiers sont intervenus hier pour empêcher des centaines d'étudiants de bloquer l'accès aux principaux pavillons de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Huit personnes ont été arrêtées.

La direction de l'UQAM a demandé et obtenu, en fin d'après-midi, une injonction ordonnant aux étudiants de cesser leur "manifestations illégales". L'ordonnance a été émise par le juge Victor Melancon de la Cour supérieure.

Les forces policières, dont des membres du groupe tactique ont forcé, hier matin, les piquets de grève des étudiants, notamment aux pavillons Hubert-Aquin et Ste-Catherine, où des étudiants de sciences administratives opposés au débrayage voulaient assister à leurs cours.

A l'entrée du pavillon Hubert-

Aquin, où se trouvent la bibliothèque et la cafétéria, des étudiants de sciences administratives s'en sont pris à des étudiants favorables à la grève. Au cri de "Come on", des étudiants opposés au débrayage ont encouragé la police à intervenir contre les grévistes.

Des dizaines d'étudiants ont alors pu entrer, sous les injures des grévistes. Ils ont toutefois dû rebrousser chemin quelques minutes plus tard, constatant qu'aucun cours n'avait lieu. Les trois syndicats de l'UQAM avaient fait savoir que leurs membres ne franchiraient pas de piquets de grève qui pourraient

mettre en péril leur sécurité.

La principale association étudiante de l'UQAM, l'AGUQAM, qui regroupe environ 15.000 des 37.000 étudiants de l'UQAM, a déclenché la grève pour protester contre une hausse éventuelle des frais de scolarité. Les étudiants de l'AGUQAM doivent se réunir jeudi soir en assemblée générale pour "réévaluer" cette initiative.

Le mouvement de grève, qui a aussi paralysé hier le cégep de Montmorency, à Laval, devrait gagner aujourd'hui cinq autres établissements: Vieux-Montréal, André-Laurendeau, St-Laurent, Granby et Rouyn.

Deux autres cégeps, Maisonneuve et Victoriaville, devraient se joindre au mouvement dès l'obtention, à l'échelle du Québec, de 20 mandats de grève par des regroupements étudiants. L'ANEQ (Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec) a en effet décidé, au début du mois, de déclencher la grève si 20 regroupements membres en obtenaient le mandat.

On était plutôt optimiste, hier

après-midi, au local de la rue St-Denis où se trouve le siège temporaire de l'AGUQAM, dont le nom véritable est l'Association générale étudiante des secteurs sciences humaines, arts, lettres de l'UQAM. "On vient de partir une bombe", a affirmé Bertrand Loiselle, étudiant

de sciences juridiques et membre de l'exécutif de l'AGUQAM. "On est déclencheur du mouvement national".

Sept des personnes arrêtées sont accusées d'avoir troublé la paix. Une huitième personne est accusée de méfait.

Une cinquantaine d'assistés sociaux tentent en vain de rencontrer Bourassa

QUEBEC (PC) — Une cinquantaine d'assistés sociaux ont tenté en vain de rencontrer hier le premier ministre Bourassa à qui ils voulaient demander des précisions sur le dossier de la refonte de l'aide sociale.

Ces bénéficiaires de l'aide sociale cherchaient surtout à obtenir une réponse à la lettre qu'ils ont transmise à M. Bourassa le 8 octobre dernier pour lui demander d'enlever ce dossier délicat d'entre les mains du ministre de la Main-d'œuvre Pierre Paradis, qu'ils jugent "incompétent".

"Quatre grandes questions sont à éclaircir", a affirmé un porte-parole de la Coalition-Dignité des assistés sociaux, M. Denis Larivière.

Il faut d'abord savoir si la réforme de l'aide sociale sera débattue

publiquement dans le cadre d'une commission parlementaire.

Il faut aussi que les moins de 30 ans obtiennent dans les plus brefs délais la parité des prestations, tel que promis par le Parti libéral lors de la dernière campagne électorale.

Il importe par ailleurs que cessent immédiatement les visites à domicile des "boubou-macoutes", surnom donné aux agents de vérification d'aide sociale. Le gouvernement considère comme mari et femme tout assisté qui loue ou partage un logement avec quelqu'un du sexe opposé, interprétation que contestent les assistés sociaux.

Enfin, M. Larivière a exigé de connaître la politique générale du gouvernement en matière d'emploi

pour les jeunes. "Il serait beaucoup plus avantageux d'investir dans une politique de plein emploi par laquelle les jeunes assistés sociaux pourraient accéder au marché du travail", a-t-il dit.



Robert Bourassa

Le premier ministre a refusé de rencontrer les assistés sociaux mais à l'Assemblée nationale, quelques heures plus tard, il a rappelé qu'une politique globale de la réforme de l'aide sociale est en préparation et sera publiée dans quelques semaines.

"Si nous ne pouvons pas appliquer rapidement une politique de parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans, on verra quelles sont les options de rechange", a dit M. Bourassa.

1,500 fonctionnaires manifestent

QUEBEC (PC) — Bravant un temps des plus maussades, plus de 1.500 syndiqués de la fonction publique ont manifesté pacifiquement hier devant l'Hôtel du Parlement.

Bien organisés, la démonstration d'insatisfaction contre la lenteur des négociations s'est déroulée plutôt joyeusement sous les parapluies et des imperméables de fortune.

D'autres manifestations étaient prévues devant le ministère de la Justice, le siège social de la Banque nationale et une vingtaine de ses succursales ainsi que devant des supermarchés Provigo de la province. Ces activités s'inscrivent dans la campagne de boycottage contre la chaîne d'alimentation et

contre les Banques nationale et d'épargne dont les hauts dirigeants sont les signataires du rapport Gobeil, décrié par les syndiqués.

Le Secrétariat des syndicats de la Fonction publique, organisateur de toutes ces activités, avait fait dresser une tribune sur le terrain du Parlement. Un immense panneau sur lequel on pouvait lire "Assez, c'est assez. Présente des offres raisonnables" servait de toile de fond aux deux orateurs appelés brièvement à encourager les troupes, MM. Jean-Louis Harguindeguy et Louis-André Cadieux, respectivement président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux et du Syndicat des professionnels du gouvernement.

Colloque régional pour les jeunes qui désirent se lancer en affaires

Ateliers

- 1 Je m'associe, je m'associe pas, je m'...
- 2 Une alternative: Les coopératives de travailleurs
- 3 Faut s'creuser la tête
- 4 La franchise à prendre ou à laisser
- 5 Bien se faire connaître
- 6 L'argent, toujours l'argent!
- 7 Acheter ou partir à neuf

Horaire

- 8h30 Mot de bienvenue et présentation de la journée
- 9h20 Le monde des affaires vu par...
- 9h35 Es-tu entrepreneur(e)?
- 10h30 Partir à son compte en 1986
- 12h00 Dîner
- 13h30 Le succès n'est pas l'effet du hasard
- 14h45 Première série d'ateliers
- 16h15 Pause-café
- 16h45 Deuxième série d'ateliers
- 18h30 Souper-conférence
 - M. André Vallerand, Ministre délégué aux petites et moyennes entreprises.
 - M. Jean Charest, Ministre d'état à la jeunesse
- 20h00 Clôture et remerciements
- 20h30 Party spécial - Discothèque Le Bahut

Inscription

☐ Oui, je désire participer et je joins un montant de 25\$ (chèque ou mandat poste) qui couvrira les frais d'inscription et les activités de toute la journée (documentation, dîner et souper-conférence).

S.V.P. faire parvenir votre chèque à l'ordre de

PRO-GESTION ESTRIE INC.
16, Wellington sud, bur. 207
Sherbrooke, Québec
J1H 5C7
DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS:
31 octobre 1986

Afin de participer aux ateliers de ton choix, inscris-toi dès maintenant. Le nombre de places est limité.

Nom _____
Prénom _____
Occupation _____
Adresse _____
code postal _____
Téléphone: rés. _____
bur. _____

Je m'inscris à trois des sept ateliers

1er choix _____
2e choix _____
3e choix _____
(Participation à deux ateliers)

13380

LE COIN DU FUMEUR

21⁴⁹

Prix en vigueur jusqu'au 25 octobre 1986.

PLAZA ROCK FOREST

4857, boul. Bourque, Rock Forest

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: 9h à 17h30 JEUDI et VENDREDI: 9h à 21h SAMEDI: 9h à 17h
GARAGE D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: 8h à 18h JEUDI et VENDREDI: 8h à 21h SAMEDI: 8h à 17h (FERME DE 12h à 13h)

NOUVELLES

TARTINADES Savouplait AU BEURRE

QU'EST-CE QU'ON DIT?

On dit Savouplait lorsqu'on recherche un produit naturel, authentique, avec une touche sucrée de génie. Les tartinades Savouplait toutes à base de vrai beurre, sont toujours moelleuses, sur du pain, des rôties, des biscuits, dans une foule de recettes quand et où ça vous plaît! Les tartinades Savouplait présentées dans des contenants beurriers très pratiques, se conservent au réfrigérateur. DITES SAVOUPLAIT!

POUR OUVRIR

BEURRE ET SIROP D'ÉRABLE

BEURRE AU CHOCOLAT ET AUX NOISETTES

BEURRE, ET CARAMEL ÉCOSSAIS

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PRODUITS LAITIERS

DARTIR À MON COMPTE...

Samedi le 8 novembre 1986
9 h 30 à 20 h 30
Université de Sherbrooke

ÇA M'INTÉRESSE!

renseignements et inscriptions:
PRO-GESTION ESTRIE INC.
16, rue Wellington Sud, bureau 207
Sherbrooke, Québec J1H 5C7
Tél. (819) 821-2237

PRO-GESTION ESTRIE INC.

Secteurs public et parapublic

Le gouvernement demande à ses négociateurs d'accélérer la cadence

QUEBEC (PC) Le gouvernement a demandé à ses négociateurs d'accélérer la cadence afin d'en arriver à une entente avec ses 300.000 syndiqués des secteurs public et parapublic.

C'est ce qu'a indiqué en Chambre hier le président du Conseil du Trésor Paul Gobeil au cours d'une déclaration ministérielle à l'Assemblée nationale.

M. Gobeil a rappelé le contexte de compressions budgétaires et la volonté gouvernementale de ne pas éterniser la négociation.

"C'est dans cette double perspective que j'ai demandé au porte-parole gouvernemental et à nos partenaires patronaux d'intensifier la cadence des négociations", a-t-il précisé. Il a ajouté avoir constaté

une volonté analogue chez les syndicats.

Il a aussi confirmé en Chambre ce que le premier ministre avait déjà évoqué: que les salaires des années 87 et 88 pourraient être enfin discutés et que le gouvernement pourrait renoncer à récupérer jusqu'à \$100 millions au chapitre des avantages normatifs.

"La loi 37 ne nous empêche pas de faire cette ouverture, d'indiquer le ministre. Elle ne nous empêche pas de conclure à l'amiable avec les centrales syndicales des ni-

veaux de salaire pour 1987 et 1988. Elle ne nous y contraint pas mais ne nous empêche pas de le faire."

Pour ce faire cependant, il faudra que les parties soient préalablement arrivées à un accord sur l'ensemble du dossier pour 1986.

Jusqu'ici, la seule offre salariale faite aux syndiqués remonte au 19 février où on avait proposé 3,5 p.c. pour l'année en cours. Avec le coût des échelons, a rappelé M. Gobeil cela porte à 4,7 p.c. le coût de l'offre monétaire gouvernementale.

Le critique de l'opposition en cette matière, le député d'Abitibi-Ouest, François Gendron, a déploré que le ministre n'ait pas fait allusion aux nouvelles demandes à la baisse déposées récemment par la CSN et la FTQ.

Il a ajouté que l'offre "plancher-plafond" de 3,5 p.c. ne couvrirait plus la hausse de l'indice des prix à la consommation.

"Si M. Gobeil veut être sérieux et veut que les négociations progressent, qu'il donne donc des mandats spécifiques à ses négociateurs aux tables patronales", de conclure M. Gendron.



Paul Gobeil

Pressions exercées par le Parti libéral sur Mont-Laurier qualifiées de "tordage de bras" par le PQ

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois a qualifié hier de "tordage de bras" et de "méthodes douteuses" les pressions exercées par le Parti libéral auprès de la municipalité de Mont-Laurier dans le cadre de la campagne libérale de financement.

Soulevant la question à l'Assemblée nationale, le député péquiste du Lac-Saint-Jean Jacques Brasseur a demandé au premier ministre Robert Bourassa si "ce retour aux méthodes du début des années 70 était généralisé dans le cadre de la présente campagne de financement".

Le premier ministre Bourassa a répondu qu'il s'agissait d'un "cas isolé" et que le député libéral impliqué, M. Damien Hétu de Labelle, avait procédé aux "rectifications nécessaires".

Rappelons que la responsable de la campagne de financement du PLQ à Mont-Laurier, Mme Céline Léonard, avait réclamé par écrit au

début de septembre une contribution financière des autorités municipales de Mont-Laurier, leur demandant de "prouver leur solidarité" et soulignant que les "relations futures" entre le député libéral local et les édiles municipaux en dépendaient.

Cette lettre est tombée entre les mains de la Presse Canadienne.

Le député Hétu a expliqué de son côté que la lettre, en provenance de partisans enthousiastes, avait été transmise "à son insu" et qu'il avait donné des instructions pour que l'incident ne se reproduise plus.

Le député péquiste Jacques Brasseur n'a pas cru les justifications du premier ministre. Il s'est demandé si le mot d'ordre de faire des pressions sur les élus municipaux dans le cadre de la campagne de financement n'était pas "une consigne au sein du PLQ, la faute du député de Labelle ayant été de le faire par écrit?".

L'attitude de Bourassa rend Johnson furieux

QUEBEC (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa n'a eu aucunes difficultés hier à faire sortir de ses gonds le chef de l'opposition Pierre Marc Johnson.

Ce dernier a accusé en Chambre le chef libéral de se comporter comme s'il siégeait à la Comédie nationale plutôt qu'à l'Assemblée nationale à la suite d'un échange sur les difficultés économiques des jeunes.

Pour la première occasion qu'il avait de croiser le fer avec le chef du gouvernement depuis le printemps, M. Johnson avait en effet choisi d'attaquer avec le dossier des jeunes "la priorité des priorités du Parti libéral".

Brossant un tableau très sombre de la situation, M. Johnson a demandé ce que le gouvernement faisait pour ceux qui chôment dans une proportion de 18 p.c. Il a rappelé notamment que 3.000 emplois avaient été perdus depuis le 2 décembre pour les 25 ans et moins alors qu'il s'en créait 22.000 en Ontario.

Selon son habitude du printemps, le premier ministre a offert

plusieurs sarcasmes à M. Johnson avant de le féliciter pour sa question "quand même importante".

La seule chose qu'il a été possible d'apprendre à travers les conseils de M. Bourassa, qualifiés de "paternalistes" par M. Johnson, concerne l'aide sociale.

Le premier ministre a seulement indiqué que, si la réforme de l'aide sociale ne peut être menée à terme prochainement, "on verra les options de rechange" pour accorder la parité de prestations pour les moins de 30 ans.

À sa sortie de la Chambre, M. Johnson était furieux et s'est arrangé pour en faire part aux nombreux journalistes. "Si Robert Bourassa persiste à ne pas prendre l'Assemblée nationale au sérieux, menaçait-il, les gens vont finir par se rendre compte même si ça prend plusieurs mois, qu'ils n'ont pas élu un premier ministre mais un comédien."

"Nous, on ne changera pas, je ne mettrai pas à blaguer comme Robert Bourassa. Ça, je le fais en dehors (de la Chambre) et en gé-

néral les gens me trouvent plus drôles que lui."

Affichage bilingue: motion de censure

QUEBEC (PC) — Le chef de l'opposition Pierre Marc Johnson a fait inscrire au feuillet de l'Assemblée nationale une motion de censure concernant l'affichage bilingue et qui sera débattue jeudi prochain.

La motion blâme le premier ministre Robert Bourassa "pour ses positions irresponsables sur l'affichage bilingue" et le gouvernement "pour avoir mis en péril le visage français du Québec, et particulièrement de la région de Montréal".

Les élections ont coûté 46,1 millions \$

QUEBEC (PC) — Le scrutin du 2 décembre 1985 a coûté \$46.143.809, révèle le dernier rapport du Directeur des élections Pierre-F. Côté.

Ce rapport a été déposé hier à l'Assemblée nationale du Québec.

Les dépenses assumées par le Directeur des élections en vue du scrutin ont atteint \$26.2 millions tandis que les formations politiques en lice ont assumé \$9.2 millions en dépenses électorales, indique le rapport.

Il faut ajouter aussi des frais de \$10.710.481 pour le recensement des électeurs à l'automne 1985, dont \$5.8 millions pour le salaire des 39.000 recenseurs.

La défaite du premier ministre Robert Bourassa dans la circonscription de Bertrand a déclenché une élection partielle dans le comté de Saint-Laurent le 20 janvier 1986, ce qui a engendré des coûts additionnels de \$402.000.

Ottawa promet d'agir

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral apportera bientôt des changements susceptibles d'améliorer la sécurité des ponts Jacques-Cartier et Champlain à Montréal, a promis hier le ministre d'État aux Transports André Bissonnette.

Selon le ministre, un tout récent rapport des Ports nationaux sur les accidents survenus sur le pont Jacques-Cartier signale que la fameuse courbe de l'ouvrage n'est pas nécessairement à blâmer pour les accidents.

"Les relevés depuis 10 ans démontrent que des accidents sont survenus un peu partout sur le pont. La moyenne d'accidents dans la courbe n'est pas plus élevée qu'ailleurs", a expliqué M. Bissonnette, mis au courant hier d'un nouvel accident sur le pont Jacques-Cartier.

Le ministre était sur la défensive quand les journalistes lui ont demandé pourquoi aucun geste n'avait été posé jusqu'ici, alors que le rapport des Ports nationaux lui a été remis il y a quelques semaines.

"C'est un rapport de constatation qui ne fait pas de recommandations", a-t-il expliqué, disant espérer un correctif avant l'hiver.

D'avantage que la courbe, les conditions atmosphériques semblent être un facteur important d'accidents, signale le rapport.

Dans les prochaines semaines une solution devrait être mise de l'avant, promet le ministre, qui songe par exemple à doubler les lignes pour empêcher les véhicules de passer d'une voie à l'autre.

Cette solution toutefois causerait des problèmes pour les automobiles qui, de la troisième voie, voudraient emprunter l'autoroute qui longe la Rive-Sud.

"Je suis moi-même un utilisateur du pont Champlain et c'est incroyable de voir comment les gens se croisent sur le pont", a-t-il souligné.

les pharma-centres

Cumberland

Des économies 7 jours par semaine

TOUJOURS UN VRAI 10% D'ESCOMPTE LE DIMANCHE

Exception faite des spéciaux

FINAL NET
FIXATIF
CAPILLAIRE

35%
DE RABAIS

225 ml

2.49

RÉG. \$3.87

HEREFORD
BOEUF SALÉ

HEREFORD

184 g

1.67

CORNE PRODUCT

MAYBELLINE
MASCARA
"GREAT LASH"

36%
DE RABAIS

2.29

RÉG. \$3.59

SPEED STICK
DESODORISANT
EN BATON

ASSORTI 75 g

1.88

FOAMY
MOUSSE
A RASER

Formal boni
300 ml +
50 ml gratuit

2.29

Q-TIPS
CURE-OREILLES

POT DE 180

99¢

KERR'S
SUCETTES

500 g

1.97

Y & S
REGLISSE
ASSORTIE

POT DE 20

1.99

KERR'S
TIRE A LA MELASSE

350 g

99¢

ROWNTREE
TABLETTES DE CHOCOLAT
MINIATURES

POT DE 20

2.99

PAAS
TROUSSES
DE MAQUILLAGE

ASSORTIES

3.49

HUGGIES
COUCHES
JETABLES

SPECIAL \$10.42

AVEC CE COUPON

9.67

75¢

VALIDE CHEZ CUMBERLAND
JUSQU'AU 28-10
UN COUPON PAR ACHAT

CENTRUM
FORTE
MULTIVITAMINES
ET MINERAUX
100
COMPRIMÉS

7.99

VITABEX 500
100
COMPRIMÉS

4.98

ANACIN
FAST PAIN RELIEF
ANALGESIC TABLETS

100
COMPRIMÉS

3.39

BENTASIL
Pastille
contre les
maux de
gorge.

1.88

CONTAC-C
20 capsules

4.79

LES PROMENADES KING
SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE
Gabriel A. Zako prop

GALERIES QUATRE-SAISONS
SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE
Louis Abdalla prop

COATICOOK
28, RUE CHILD

OUVERT LE DIMANCHE
Louis Abdalla prop

CLUB DE L'ÂGE D'OR CUMBERLAND
5% DE RABAIS
DU LUNDI AU SAMEDI

Adresser vos lettres à votre pharmacien

Prix valables du 22 au 29 octobre 1986 ou jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client. Les photographies figurent à titre d'illustration seulement. Prix en vigueur au comptoir seulement.

14388